



EPTB Charente

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS

ATELIER THEMATIQUE N°1 SLGRI SAINTES-COGNAC-ANGOULEME

**« Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation
en mobilisant tous les acteurs concernés »**

*Compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2015 à Cognac
(Local Commun Résidentiel – Maison de quartier)*

Liste d'émargement : en annexe

Diaporama de présentation : en annexe

L'EPTB Charente et la DDT de Charente présentent le diaporama (diapositives n°1 à 27).

M. Guindet (Ville de Cognac), co-animateur de l'atelier, fait part du retour d'expérience de la Ville de Cognac en terme de sensibilisation au risque d'inondation (diapositives n°28 à 33).

S'ensuivent des discussions libres avec les participants de l'atelier, autour des propositions thématiques pour la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation. Les diapositives n°34 à 38 sont parcourues en fin de réunion, en corrélation des sujets spontanément abordés par les participants.

La synthèse des discussions spontanées est transcrite ci-dessous.

Défaut de connaissance et de culture du risque

Quelques exemples sont cités par les participants :

- Plus de 90 % des habitants actuels de la rue de Boutiers à Cognac n'ont pas connu l'inondation de décembre 1982.
- Un groupe de collégiens qui a pris connaissance des repères de crues sur les quais de Cognac s'imaginait difficilement que l'eau puisse monter à une telle hauteur.
- En France, les gens tendent à protester si les alertes sont trop fréquentes. Ils ont malheureusement des comportements souvent inadaptés (accèdent aux parkings souterrains pendant les inondations...).
- Les gens ne connaissent généralement pas les outils de prévention existants (vigicrue par exemple).
- Les petites crues régulières, on les oublie ; les crues majeures on ne les aborde pas car elles sont anxiogènes.

Pourtant, les crues de la Charente sont lentes et l'anticipation est donc un gage sérieux d'efficacité. Il est essentiel d'impliquer les populations dans la préparation au risque. Pour autant, on ne peut pas vivre constamment avec le risque (trop anxiogène).

Amélioration de la connaissance du risque

A été abordé le sujet du changement climatique et de son impact potentiel sur les risques d'inondations. La connaissance sur cette problématique est lacunaire et mériterait donc d'être approfondie. Il conviendrait, sans verser dans le catastrophisme, d'intégrer le changement climatique dans la réflexion sur la prévention des inondations.

Partage de la connaissance du risque et promotion de la conscience du risque

Les conseils de quartier, les associations de riverains sont des relais privilégiés pour sensibiliser au risque, activer les retours d'expériences et la mémoire du risque. Faire passer les messages auprès des jeunes est important : il faudrait inculquer la culture du risque à l'école.

Les nouveaux arrivants dans les communes sont des cibles importantes pour la sensibilisation au risque : il faudrait profiter des formalités d'accueil des nouveaux arrivant pour leur faire passer des messages sur le risque d'inondation du territoire.

Une stratégie essentielle de la sensibilisation est de travailler la communication en fonction du public pour mieux faire passer les messages : utilisation du média téléphone pour les jeunes, organisation de réunions informelles pour d'autres catégories, utilisation des réseaux sociaux... Il faut sensibiliser régulièrement, utiliser des supports innovants. Il est nécessaire de dynamiser la sensibilisation au risque : une exposition a plus de succès et d'impact si elle accompagnée par un ou plusieurs intervenants.

Il est difficile de faire adhérer la population sur un sujet qui cause des dommages. Il faut relativiser et jouer sur la durée de montée des eaux qui laisse le temps de réagir, ne pas faire venir le public uniquement sur un aspect inondation mais mutualiser avec d'autres événements.

Il faudrait également dans le cadre des ventes / locations transmettre des informations qui vont au-delà de la stricte obligation réglementaire inhérente à la transmission du zonage du PPRI : on peut imaginer fournir des liens internet utiles à la prévention des inondations par exemple...

La sensibilisation au risque d'inondation en entreprise devrait être plus développée : inciter à la création de postes de risk manager, promouvoir le parrainage par les anciens pour transmettre l'ensemble de savoirs y compris sur les risques.

Les DICRIM, obligatoires pour l'ensemble des communes soumises à un risque sont loin d'être tous réalisés dans les communes du TRI. Il faut activer leur élaboration.

Préparation à la gestion de l'évènement

L'important dans la préparation à la gestion de crise c'est le bon sens. Réfléchir en amont permet de mieux agir.

A destination des élus locaux

Certaines communes ont pu faire des exercices sur les PCS sans que cela ne concerne le risque d'inondation. Il est important de se saisir de la SLGRI pour activer des exercices en lien avec ce risque. Il faudrait dans la mesure du possible s'appuyer sur d'autres données d'entrée que les seules cartographies des risques et travailler par exemple sur la mémoire des élus et agents communaux (localisation des routes coupées, hauteur d'eau...).

Est également évoqué le sujet de la perte de mémoire collective dans les services techniques avec les départs en retraite des personnes ayant vécu les inondations. Il faudrait pouvoir assurer une transmission « orale » de cette expérience en plus des éléments inscrits dans le PCS.

Il pourrait être proposé que la problématique des risques d'inondation soit évoquée particulièrement pendant les conseils municipaux : interventions courtes mais régulières sur le sujet ...). Il apparaît important de former les élus sur le risque d'inondation, notamment ceux des communes du TRI : des demi-journées ou journées d'échanges pourrait être organisées.

A destination des citoyens

Il est très important d'informer les gens de l'outil « vigicrue » existant pour faciliter la préparation au risque. Il faudrait aussi essayer de concrétiser les risques sur le terrain, permettre aux habitants d'imaginer la hauteur d'eau dans la rue pour telle prévision de niveau de crue. Un accès à l'outil « viginond » en cours de déploiement et permettant d'évaluer les zones inondées en fonction des prévisions devrait pouvoir être donné à terme à tout citoyen.

Certains opérateurs téléphoniques émettent déjà des alertes auprès de leurs clients en cas d'orage et pourraient éventuellement alerter les abonnés dès lors qu'ils pénètrent dans une zone géographique à risque, en se basant sur la géolocalisation du smartphone (des discussions nationales sont en cours sur ce sujet).

Liste d'émargement

PRENOM NOM	ORGANISME	ADRESSE MAIL	EMARGEMENT
Benoit FULPIN	ST ville de Cognac	benoit.fulpin@ville-cognac.fr	
Nicole FAUCHET	DDTM 17 Perennhon des Risques	nicole.fauchet@denre.mairie-cognac.fr	
Jean-Michel FAURE	DDTM 17 / UARAD	jean-michel.faure@charente-maritime.gouv.fr	
Jean Paul GIRARD	Maire Adjoint Charentes	JPGirard@Mairie-cog.fr	
CEVAER Yann	SDIS 17	yann.cevaer@sd17.fr	
Bouvier Sylvie	DDT 16	sylvie.bouvier@charente-maritime.gouv.fr	
BACQUÉ Maryselle	Silvie Saliquet / ch17	maryselle.bac@ville-cog.fr	
de RIVALS-MAZOUZ Elie	BA 709 COGNAC	elie.de-rivals-mazouzes@charente-maritime.gouv.fr	
Fanny NATHIER	Ville de Saintes	f.nathier@ville-saintes.fr	
Claude GUINET	Juridiction de COGNAC CHE du SAJE	c.v.guinet@wanadoo.fr	
Remy Filali	EPTB Charente	remy.filali@epb-carente.net	
Alain d'Hardemare	Directeur Technique MARTELL	alain.dhardemare@pernod-riand.com	
Thierry POINOT	Resp. Environnement MARTELL	thierry.poinot@pernod-riand.com	
Fabrice PETRAUD	DDT 16		
Stéphane LENESE	EPTB Charente		

Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés



DEMARCHE DIRECTIVE INONDATION

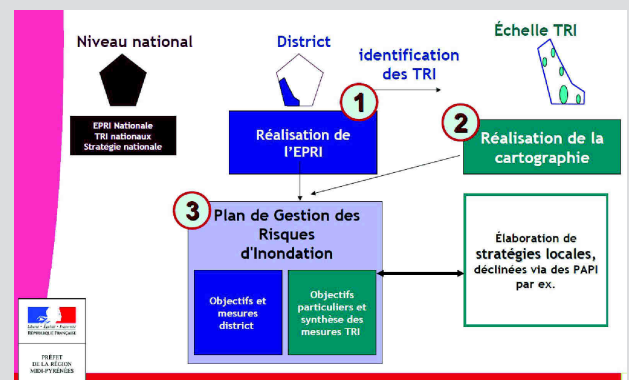
La Directive Inondation (2007/60/CE) relative à « l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation »

- Ses objectifs : « ... réduire les conséquences négatives pour la **santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique**, associées aux inondations dans la *Communauté* ... »
- Transposition en droit français : la loi du 12 juillet 2010 (loi Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement)
- Etapas :
 - 1 - Evaluer préalablement les enjeux
 - 2 - Cartographier les risques dans les territoires à risque important
 - 3 - Mettre en place une stratégie locale de gestion des risques

Cycle reconduit
tous les 6 ans

3

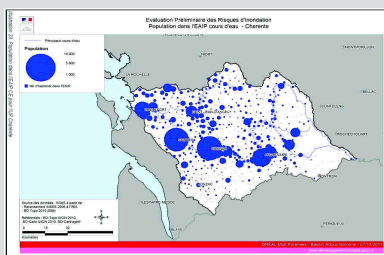
Démarche Directive Inondation



Evaluer les enjeux

Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI) - AP mars 2012

- Méthode cartographique à grande échelle pour évaluer globalement les enjeux dans l'enveloppe approchée des inondations potentielles
- > échelle du district Adour-Garonne, déclinaison par grands bassins versants

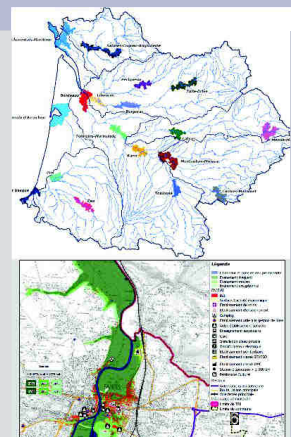


5

Identification des TRI et cartographie des risque

Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI)

- Identification de poches de risque concentrant l'essentiel des enjeux - AP janvier 2013 -> échelle du district Adour-Garonne (18 TRI)
- Cartographie plus fine des risques - AP décembre 2014 -> échelle du TRI
 - Fréquent -> réflexion pour réduction des dommages
 - Moyen = centennal -> réflexion pour aménagement du territoire
 - Exceptionnel -> éléments de connaissance pour préparer la gestion de crise



Mettre en place des stratégies

- **SNGRI -> Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation, octobre 2014**
 - Objectif n°1 : Augmenter la sécurité des populations
 - Objectif n°2 : Stabiliser à court terme et réduire à moyen terme, le coût des dommages potentiels
 - Objectif n°3 : Raccourcir le délai de retour à la normale
- **PGRI Adour-Garonne 2016-2021 -> Plan de Gestion des Risques d'Inondation, échelle du district, approuvé en fin d'année 2015 (opposabilité)**
 - 6 objectifs dont 5 repris dans la SLGRI
- **SLGRI -> Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation, échelle du TRI, à approuver d'ici fin 2016**
 - Périmètre cohérent avec objectif de résultat sur le TRI
 - Déclinaison SNGRI et PGRI
 - Est ensuite traduite par un ou des programmes d'actions (de type PAPI)

7

ARTICULATION SLGRI / SAGE

Le SAGE Charente

Un outil de gestion durable de l'eau

Elaboré de manière concertée au niveau local, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de prévention et de protection des milieux, un outil de développement local, un outil juridiquement encadré. Il est un cadre de référence pour tous les projets à court et long termes liés à l'eau sur un bassin versant.

Le SAGE :

- répertorie les milieux aquatiques sensibles et définit les conditions de leurs préservation et valorisation,
- fixe les actions de protection de l'eau et de prévention des inondations,
- détermine des objectifs quantitatifs, qualitatifs et leurs délais de réalisation,
- peut réglementer la répartition de la ressource en eau entre les usagers,

Grands objectifs du SAGE Charente

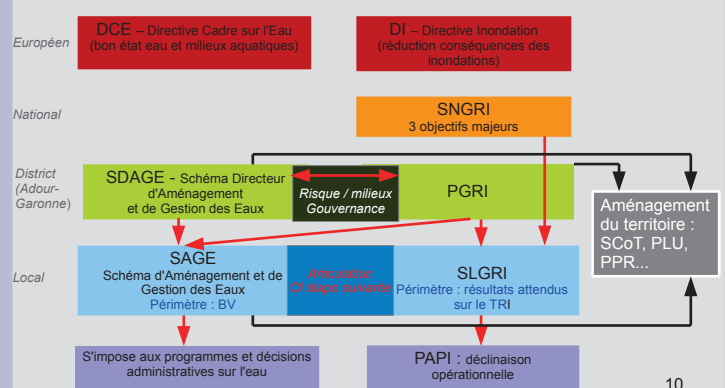
- > la reconquête de la qualité des eaux,
- > la gestion équilibrée de la ressource,
- > la préservation des milieux et des espèces,
- > la réduction durable du risque inondation,

Echéances du SAGE Charente

Validation de la stratégie : avant été 2016
Approbation du SAGE : fin 2017/début 2018

9

Articulation SLGRI / SAGE



10

Articulation SLGRI / SAGE Charente

- La SLGRI et le SAGE peuvent avoir des dispositions communes ou rapprochantes sur des sujets mixtes milieux/inondations
- Le SAGE pourra si besoin et si la CLE le décide instaurer des prescriptions réglementaires pour appuyer une disposition de la SLGRI commune avec le SAGE
- Le SAGE doit se saisir de dispositions de prévention des inondations sur des secteurs hors TRI
- L'écriture de la SLGRI pourra s'appuyer sur les réflexions préalables de la commission thématique « inondation » du SAGE. Le SAGE devra se saisir de la SLGRI.
- La SLGRI et le SAGE présentent l'avantage de se construire simultanément : structure porteuse commune, calendriers compatibles, opportunité de complémentarité des outils

11

FINALITE DES ATELIERS THEMATIQUES

Objectifs / dispositions

- La SLGRI doit fixer des **objectifs de réduction des conséquences dommageables** des inondations potentielles pour le TRI
- Pour atteindre ces objectifs, la stratégie locale liste des **dispositions à mettre en œuvre** dans un délai de 6 ans

Exemple Objectif atelier : force de propositions stratégiques

	SLGRI	PAPI
Objectif général	Sous objectif	Disposition
		Action

Objectif général	Sous-objectif	Disposition	Action
1 - Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité	1.1 - Réduire la vulnérabilité du territoire	1.1.a - Favoriser les plans de continuité d'activité d'entreprises	Action : Elaboration d'une trame de PCA MOA : Syndicat Mixte du Longdouveuve Coût : 5 000 € Calendrier : 2018 Plan de financement : 50 % FPRNM, 50 % MOa
		1.1.b - Développer la durété des réseaux	
	1.2 - Maîtriser l'urbanisation en zone inondable	1.2.a - Réviser les PPRI là où c'est pertinent	Action : Révision PPRI agglomération Prèsde'eau MOA : DDT ...
			Action : Révision PPRI agglomération Piedsmouilles MOA : DDT ...

13

1. **Introduction**
 2. **Background**
 3. **Methodology**
 4. **Results**
 5. **Discussion**
 6. **Conclusion**
 7. **References**
 8. **Appendix**
 9. **Index**
 10. **Table of Contents**
 11. **Abstract**
 12. **Summary**
 13. **Key Words**
 14. **Keywords**
 15. **Subject Headings**
 16. **MeSH**
 17. **Indexing**
 18. **Classification**
 19. **Classification**
 20. **Classification**
 21. **Classification**
 22. **Classification**
 23. **Classification**
 24. **Classification**
 25. **Classification**
 26. **Classification**
 27. **Classification**
 28. **Classification**
 29. **Classification**
 30. **Classification**
 31. **Classification**
 32. **Classification**
 33. **Classification**
 34. **Classification**
 35. **Classification**
 36. **Classification**
 37. **Classification**
 38. **Classification**
 39. **Classification**
 40. **Classification**
 41. **Classification**
 42. **Classification**
 43. **Classification**
 44. **Classification**
 45. **Classification**
 46. **Classification**
 47. **Classification**
 48. **Classification**
 49. **Classification**
 50. **Classification**
 51. **Classification**
 52. **Classification**
 53. **Classification**
 54. **Classification**
 55. **Classification**
 56. **Classification**
 57. **Classification**
 58. **Classification**
 59. **Classification**
 60. **Classification**
 61. **Classification**
 62. **Classification**
 63. **Classification**
 64. **Classification**
 65. **Classification**
 66. **Classification**
 67. **Classification**
 68. **Classification**
 69. **Classification**
 70. **Classification**
 71. **Classification**
 72. **Classification**
 73. **Classification**
 74. **Classification**
 75. **Classification**
 76. **Classification**
 77. **Classification**
 78. **Classification**
 79. **Classification**
 80. **Classification**
 81. **Classification**
 82. **Classification**
 83. **Classification**
 84. **Classification**
 85. **Classification**
 86. **Classification**
 87. **Classification**
 88. **Classification**
 89. **Classification**
 90. **Classification**
 91. **Classification**
 92. **Classification**
 93. **Classification**
 94. **Classification**
 95. **Classification**
 96. **Classification**
 97. **Classification**
 98. **Classification**
 99. **Classification**
 100. **Classification**
 101. **Classification**
 102. **Classification**
 103. **Classification**
 104. **Classification**
 105. **Classification**
 106. **Classification**
 107. **Classification**
 108. **Classification**
 109. **Classification**
 110. **Classification**
 111. **Classification**
 112. **Classification**
 113. **Classification**
 114. **Classification**
 115. **Classification**
 116. **Classification**
 117. **Classification**
 118. **Classification**
 119. **Classification**
 120. **Classification**
 121. **Classification**
 122. **Classification**
 123. **Classification**
 124. **Classification**
 125. **Classification**
 126. **Classification**
 127. **Classification**
 128. **Classification**
 129. **Classification**
 130. **Classification**
 131. **Classification**
 132. **Classification**
 133. **Classification**
 134. **Classification**
 135. **Classification**
 136. **Classification**
 137. **Classification**
 138. **Classification**
 139. **Classification**
 140. **Classification**
 141. **Classification**
 142. **Classification**
 143. **Classification**
 144. **Classification**
 145. **Classification**
 146. **Classification**
 147. **Classification**
 148. **Classification**
 149. **Classification**
 150. **Classification**
 151. **Classification**
 152. **Classification**
 153. **Classification**
 154. **Classification**
 155. **Classification**
 156. **Classification**
 157. **Classification**
 158. **Classification**
 159. **Classification**
 160. **Classification**
 161. **Classification**
 162. **Classification**
 163. **Classification**
 164. **Classification**
 165. **Classification**
 166. **Classification**
 167. **Classification**
 168. **Classification**
 169. **Classification**
 170. **Classification**
 171. **Classification**
 172. **Classification**
 173. **Classification**
 174. **Classification**
 175. **Classification**
 176. **Classification**
 177. **Classification**
 178. **Classification**
 179. **Classification**
 180. **Classification**
 181. **Classification**
 182. **Classification**
 183. **Classification**
 184. **Classification**
 185. **Classification**
 186. **Classification**
 187. **Classification**
 188. **Classification**
 189. **Classification**
 190. **Classification**
 191. **Classification**
 192. **Classification**
 193. **Classification**
 194. **Classification**
 195. **Classification**
 196. **Classification**
 197. **Classification**
 198. **Classification**
 199. **Classification**
 200. **Classification**
 201. **Classification**
 202. **Classification**
 203. **Classification**
 204. **Classification**
 205. **Classification**
 206. **Classification**
 207. **Classification**
 208. **Classification**
 209. **Classification**
 210. **Classification**
 211. **Classification**
 212. **Classification**
 213. **Classification**
 214. **Classification**
 215. **Classification**
 216. **Classification**
 217. **Classification**
 218. **Classification**
 219. **Classification**
 220. **Classification**
 221. **Classification**
 222. **Classification**
 223. **Classification**
 224. **Classification**
 225. **Classification**
 226. **Classification**
 227. **Classification**
 228. **Classification**
 229. **Classification**
 230. **Classification**
 231. **Classification**
 232. **Classification**
 233. **Classification**
 234. **Classification**
 235. **Classification**
 236. **Classification**
 237. **Classification**
 238. **Classification**
 239. **Classification**
 240. **Classification**
 241. **Classification**
 242. **Classification**
 243. **Classification**
 244. **Classification**
 245. **Classification**
 246. **Classification**
 247. **Classification**
 248. **Classification**
 249. **Classification**
 250. **Classification**
 251. **Classification**
 252. **Classification**
 253. **Classification**
 254. **Classification**
 255. **Classification**
 256. **Classification**
 257. **Classification**
 258. **Classification**
 259. **Classification**
 260. **Classification**
 261. **Classification**
 262. **Classification**

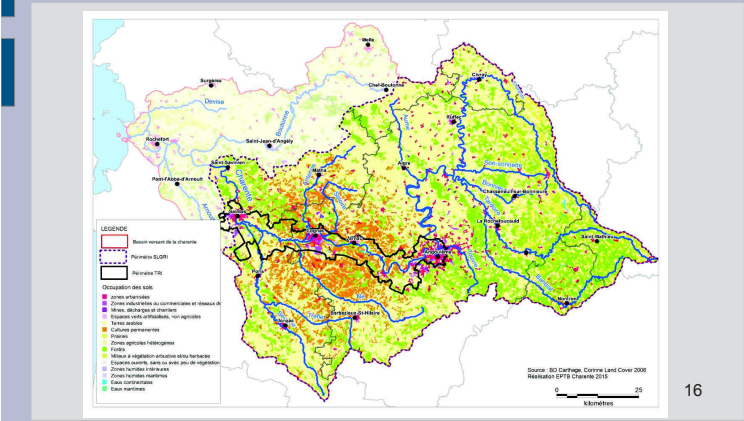
Organisation administrative

- Préfet pilote : [Préfet de la Charente](#)
- Service de l'Etat en charge du suivi : [DDT Charente](#)
- Collectivité locale porteuse : [EPTB Charente](#)
- Parties prenantes et comité de pilotage : [définis dans AP de août 2014](#)

1^{ère} réunion des parties prenantes le 11/02/2015 à Cognac

- validation périmètre
- validation grands objectifs
- validation organisation de la démarche

Périmètre



Grands objectifs (cf PGRI)

- 1 - Aider les **maîtrises d'ouvrage** à se structurer et à mettre en œuvre les programmes d'actions en déclinaison des objectifs de la SLGRI
- 2 - Améliorer la **connaissance et la culture du risque** inondation en mobilisant tous les acteurs concernés
- 3 - Améliorer la préparation et la **gestion de crise** et raccourcir le **délai de retour à la normale** des territoires sinistrés
- 4 - **Aménager durablement** le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de **réduire sa vulnérabilité**
- 5 - Gérer les **capacités d'écoulement**, restaurer les **zones d'expansion des crues** et mettre en œuvre les principes du **ralentissement dynamique** pour ralentir les écoulements

Obj n°6 du PGRI « Améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations » écarté car pas d'ouvrage existant. Possibilité d'inscrire des travaux hydrauliques dans « gestion des écoulements » ou « aménagement du territoire » 17

Organisation de la démarche

- **Travail des parties prenantes sous forme de 4 ateliers thématiques** (objectifs 2 à 5 – discussion MOa dans chaque atelier)
- **Co-animation des ateliers par une partie prenante**
- **Validation du diagnostic et de la déclinaison des objectifs en COPIL**

SLGRI		
Série 1 ateliers	Nov-déc 2015	Faire émerger des propositions stratégiques
Série 2 ateliers	Mars 2016	Organiser les propositions sous forme de dispositions et de pistes d'actions
COPIL	Mai 2016	Validation état des lieux et dispositions
Approbation SLGRI par le Préfet	Avant fin 2016	Arrêté du Préfet pilote après consultation du PCB
Travail sur programme d'actions	Fin 2016 - 2017	Elaborer le futur PAPI

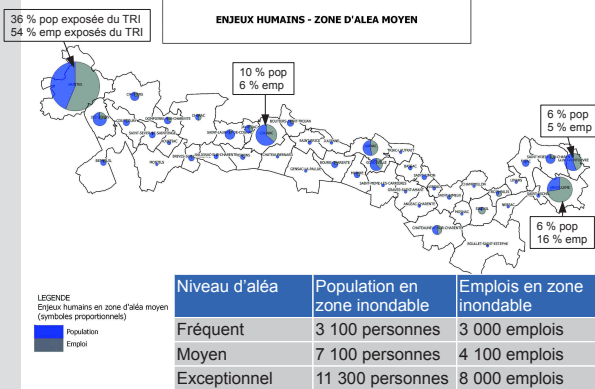
QUELQUES ELEMENTS D'ETAT DES LIEUX THEMATIQUE

Historique des inondations

- **Récurrence des grandes crues** répertoriées au cours des derniers siècles : 1779, 1783 (la plus importante connue avant le XXème siècle), 1842, 1846, 1859, 1882, 1904, 1910, 1937, 1940, 1952, 1961, 1962, 1966, décembre 1982, janvier 1994 et novembre 2000
- **Crue de mars/avril 1962** : 159 mm en 11 j à Montbron, et 125 mm à Angoulême, événement majeur à Angoulême et plus modéré à Saintes
- **Crue de décembre 1982** : pluies régulières sur 25 j (350 mm) et pic d'intensité, **crue centennale** sur le TRI
- **Crue de janvier 1994** : série de fronts pluvieux en décembre sur des sols saturés par les fortes pluies automnales, **crue cinquantennale**



Enjeux exposés



21

Enjeux exposés

- De nombreux autres enjeux dès l'aléa fréquent (Q20)
 - Plus d'une dizaine d'installations d'eau potable
 - Deux stations d'épuration partiellement touchées
 - Un foyer d'hébergement et deux centres éducatifs
 - Cinq campings
 - Une quinzaine d'ICPE (distilleries en majorité)
 - Un musée, une église
 - Des routes départementales coupées
 - Des interrogations sur les réseaux

Mais peu d'information centralisée sur la vulnérabilité réelle de tous ces enjeux

22

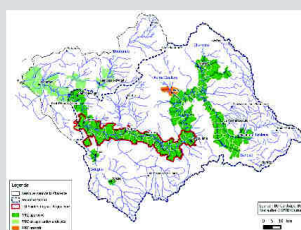
Connaissance phénomène de crue

- Quelques caractéristiques
 - **Cinétique lente** de la crue
 - **Caractère saisonnier** des crues (80 % entre décembre et mars)
 - **Lit mineur de faible capacité** → débordements récurrents
 - **Lit majeur ample** → écrêtement
 - **Écoulements contraints** par faible pente, marée, verrous topographiques, remblais...
 - **Écoulements influencés** par aménagement du bassin versant : développement de l'urbanisation, pratiques agricoles...
 - **Forte densité d'ouvrages** en lit mineur (seuils...) → quel effet sur les crues ?

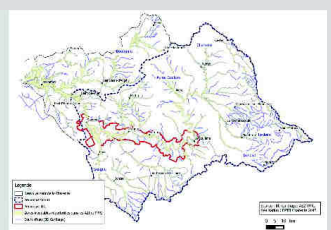
23

Connaissance des zones d'expansion des crues

- Communes du TRI : couverture intégrale en PPRI, cartes DI
- Amont du TRI : quelques PPRI, AZI, têtes de bassin non couvertes, peu d'information sur les crues fréquentes



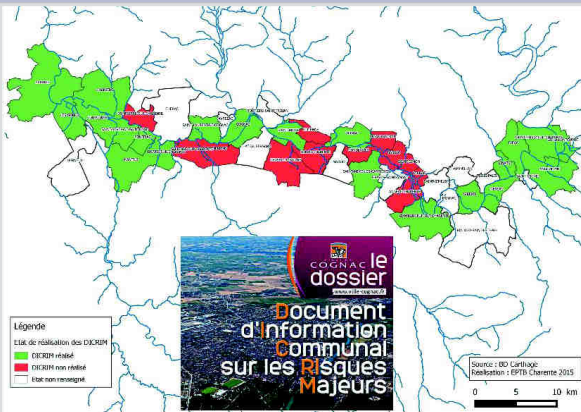
PPRI



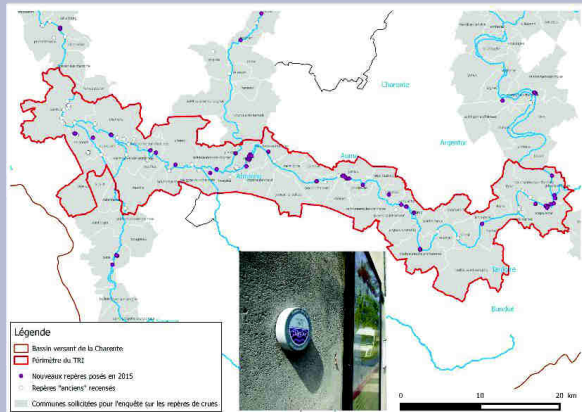
AZI

24

Information préventive : le DICRIM



Information préventive : les repères de crues → PAPI



Sur le TRI :

- 44 nouveaux repères posés en 2015 (+ 7 prévus à Saintes)
- 71 repères anciens recensés
- quelques panneaux d'information

Information préventive : exposition → PAPI



Accueillie depuis fin 2012 dans 14 communes du TRI

27

PISTES DE PROPOSITIONS STRATEGIQUES

→ quelques retours d'expérience à Cognac

Cognac et la culture du risque d'inondation



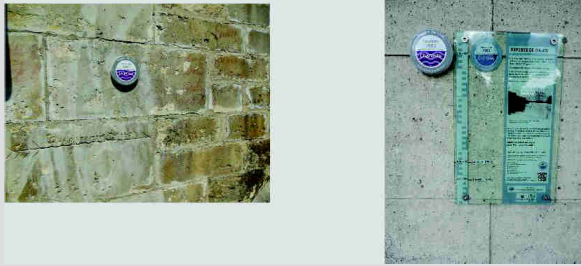
29

Cognac et la culture du risque d'inondation



30

Cognac et la culture du risque d'inondation



8 repères de la crue de décembre 1982 posés en 2015
1 panneau d'information installé sur les quais

31

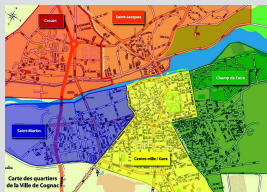
Cognac et la culture du risque d'inondation



Vernissage de l'exposition « 1982 : la crue du siècle » à Cognac en novembre 2012
Accueil de l'exposition en mars 2013 à l'Hôtel de Ville
+ mise en place un week-end au marché couvert

32

Cognac et la culture du risque d'inondation



Conseils de quartiers

Espace ouvert à tous, de participation des habitants à la vie quotidienne de la ville

→ lieu d'échange privilégié, de partage et de sensibilisation

33

PISTES DE PROPOSITIONS STRATEGIQUES

→ idées émergentes

« Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés »

- Améliorer la connaissance → identification des manques
 - Contribution des territoires à la genèse des inondations
 - Diagnostic des versants : rôle sur le ralentissement dynamique (éléments de paysage...)
 - Connaissance des champs d'expansion de crue
 - Carte des zones inondables potentielles selon les prévisions
 - Effets du changement climatiques
 - Rôle sur les crues des ouvrages en lit mineur
 - Améliorer la connaissance des enjeux (humains, économiques, culturels, environnementaux) et leur vulnérabilité réelle
 - Améliorer les retours d'expérience post-crue
 - ...

35

« Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés »

- Partager la connaissance et développer la culture du risque
 - Continuer le déploiement des outils actuel (DICRIM, expo...)
 - Développer des outils plus dynamiques, insister sur le lien passé/présent/futur
 - Former les élus, informer / sensibiliser scolaires, riverains dans la zone TRI et en amont
 - S'appuyer sur des outils d'échange : conseils de quartiers, relais citoyens...
 - Mettre en adéquation la connaissance des techniciens et la perception des populations
 - Capitaliser les retours d'expérience (connaissance des riverains...)
 - Mettre à disposition les outils nouveaux (VIGinond)
 - ...

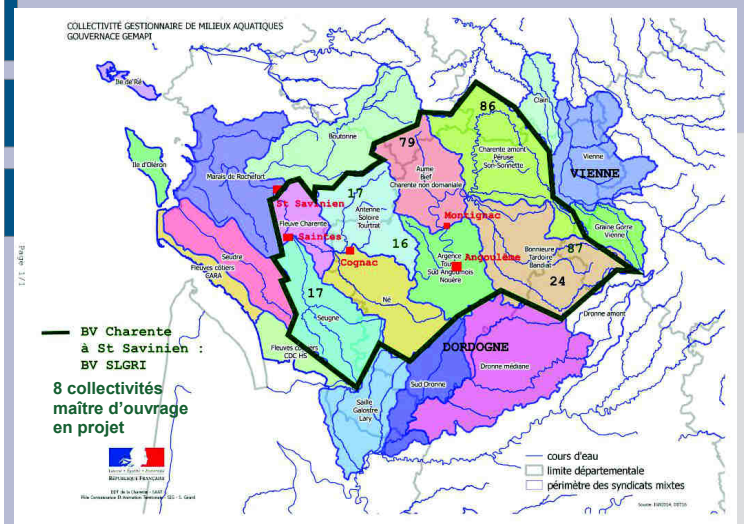
36

« Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés »

• Gouvernance / maîtrise d'ouvrage pour les sujets évoqués précédemment :

- Pertinence d'échelle
- Maître d'ouvrage
- Acteurs concernés / Partenariats
- Financements
- GEMAPI
- ...

37



Calendrier des autres ateliers thématiques

- Atelier « Gérer les capacités d'écoulement, restaurer les zones d'expansion des crues et mettre en œuvre les principes de ralentissement dynamique des écoulements » - **Mardi 1er décembre à 9h30 à Saintes**
- Atelier « Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité » - **Vendredi 4 décembre à 9h30 à Saintes**
- Atelier « Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés » - **Vendredi 11 décembre à 9h30 à Cognac**

39



EPTB Charente

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS

ATELIER THEMATIQUE N°2 SLGRI SAINTES-COGNAC-ANGOULEME

**« Améliorer la préparation et la gestion de crise
et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés »**

*Compte-rendu de la réunion du 11 décembre 2015 à Cognac
(Local Commun Résidentiel – Maison de quartier)*

Liste d'émargement : en annexe

Diaporama de présentation : en annexe

L'EPTB Charente et la DDT de Charente présentent le diaporama (diapositives n°1 à 18).

Mme BACLE (SIDPC Charente), co-animatrice de l'atelier, décrit l'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile- ORSEC (diapositives n°19 à 26).

S'ensuivent des discussions libres avec les participants de l'atelier, autour des propositions thématiques pour la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation. Les diapositives n°27 à 32 sont parcourues en fin de réunion, en corrélation des sujets spontanément abordés par les participants.

La synthèse des discussions spontanées est transcrite ci-dessous.

Prévision, surveillance, alerte

Une demande est formulée afin que les collectivités gestionnaires du petit cycle de l'eau (alimentation en eau potable, assainissement des eaux usées) puissent être destinataires des alertes « vigicrue ». Une vérification de la liste de diffusion et une mise à jour éventuelle devra être effectuée.

Dans le cadre du déploiement de l'outil « viginond », des cartes de prévision des enveloppes inondables viennent d'être établies par le Service de Prévision des Crues sur les communes du TRI. Un jeu de 5 cartes (5 hauteurs d'eau, à pas de 50 cm) a été produit pour chaque station de prévision. 4 stations sont concernées : Angoulême, Jarnac, Cognac et Chérac. Il serait important de prévoir à terme la transmission de ces informations en dehors des seuls services de l'Etat : à destination des communes dans le cadre de l'organisation de leur PCS par exemple et éventuellement aux conseils de quartier, relais intéressants pour la diffusion de l'information. Actuellement « viginond » est une base de données centralisée gérée par le SCHAPI mais qui devrait à terme intégrer la plateforme « Géorisques » accessible à tous.

Des questions sont soulevées quant à la portée réglementaire des cartes de la Directive Inondation et notamment celle de l'enveloppe de la crue millénale. Les services de l'Etat indiquent qu'aujourd'hui le seul document réglementaire opposable est le PPRI et qu'il reste calé sur un aléa centennal. L'enveloppe millénale est toutefois une source de connaissance dont le Ministère recommande l'usage par rapport à la notion de gestion de crise, en veillant à ce que les futurs ERP, centres de secours, ICPE... ne soient pas implantés dans cette zone d'aléa (utilisation du R111-2 du Code de l'Urbanisme pour instruire au cas par cas sur la base de cet élément de connaissance).

Il est précisé qu'une part importante de l'usage cartographique dans les dispositifs de gestion de crise relève de la mission Référent Départemental Inondation (RDI) : traitement des cartes de zones inondées potentielle, diffusion des recommandations d'usage des cartes de la Directive Inondation, mise à jour des cartes des PPRI en fonction des nouvelles connaissances (MNT, aléa de référence...).

Organisation de la gestion de crise (ou plutôt de la gestion de l'évènement car les crues de la Charente sont lentes et peuvent donc être anticipées)

Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan communal de Sauvegarde (PCS) n'a pas une vocation d'organisation des secours mais bien d'organisation de la sauvegarde (soutien aux populations), cette dernière n'étant pas du ressort du SDIS. Par contre, le soutien psychologique ne constitue pas un volet du PCS : l'urgence médico-psychologique est gérée au niveau du dispositif départemental ORSEC.

Les PCS sont finalisés pour la majorité des communes du TRI. Seules deux d'entre elles sont encore en cours d'élaboration du document avec un objectif de finalisation à très court terme. Les SIDPC vérifient les PCS en contrôlant la complétude des éléments nécessaires et l'organigramme (répartition des rôles). Sur ce territoire, l'enjeu relève donc plutôt de la mise à jour régulière des PCS et de l'organisation d'exercices de sécurité civile. A noter qu'un exercice départemental « inondation » est prévu en Charente dès lors que la mise à jour du plan inondation sera finalisée. Cette mise à jour intègre notamment les cartes de prévision des zones inondées issues de l'outil « viginond ». Il est précisé par ailleurs que les communes couvertes par un PPRI ont une obligation d'information de leur population au moins une fois tous les deux ans. La mise à jour du PCS peut constituer une occasion de réunion publique.

Le sujet de l'adéquation des PCS avec l'hypothèse de la crue millénale est soulevé, s'appuyant notamment sur l'éventualité de Postes de Commandements Communaux accueillis dans des bâtiments situés dans l'enveloppe de cette crue millénale. Il est toutefois convenu que le PCS a vocation à gérer tous types d'évènement (multirisque), pour des occurrences très variées (fréquentes à rares) et qu'il n'est donc pas pertinent de remettre en question l'organisation actuelle des PCS en se fondant sur la contrainte de la crue millénale. Il conviendrait plutôt de considérer une organisation du PCS basée sur une gestion générale des risques et de prévoir une fiche particulière traitant d'une organisation spécifique dans le cas exceptionnel de la crue millénale.

Une attention particulière est requise sur la prise en compte de la vulnérabilité des réseaux dans le cadre de l'élaboration des PCS car l'organisation de la sauvegarde est fortement dépendante des réseaux. Les gestionnaires de réseau disposent déjà de leurs propres plans de prévoyance et d'anticipation. Ces plans prennent en compte l'enveloppe des zones inondables mais pas systématiquement les contraintes de hauteur d'eau. Pour ce qui concerne l'aménagement des infrastructures, l'exemple cité sur les réseaux électriques indique que les nouveaux réseaux sont conçus en considérant l'aléa inondation du PPRI. Il est rappelé toutefois que les réseaux déjà existants ne sont eux réadaptés qu'à l'occasion de programmes de rénovation. Le PPRI révisé de l'agglomération d'Angoulême installe des réflexions sur l'implantation des compteurs et des ouvrages électriques en fonction des niveaux d'inondation.

Les compagnies et les infrastructures militaires, les services de certaines entreprises privées, ont apporté une coopération très précieuse en terme de gestion de crise collective lors de l'évènement de 1982, notamment à Cognac. Il est toutefois précisé, que le soutien militaire est organisé par le Délégué Départemental Militaire placé auprès du Préfet et que ce n'est donc pas le PCS qui peut organiser ce soutien.

Il apparaît essentiel d'engager une perspective du PCS au-delà du seul maillon communal. Une vision intercommunale est recommandée, notamment en terme de recensement et de mobilisation des moyens humains et matériels disponibles.

Concernant le sujet des réserves communales de sécurité civile mobilisables dans le cadre des PCS, il est précisé qu'aucun PCS sur le territoire du TRI ne les prévoit à ce jour. Une réflexion de réserves de sécurité civile à l'échelon intercommunal pourrait rencontrer plus d'adhésion. Il est rappelé par ailleurs l'importance du rôle des conseils de quartier, portes d'entrée éventuelles pour ces réserves.

Plans d'organisation individuels

Les acteurs présents soulignent l'importance de promouvoir les plans d'actions individuels de type PPMS (Plans Particuliers de Mise en Sûreté pour les établissements scolaires), PFMS (Plan Familial de Mise en Sûreté pour les particuliers) ou PCA (Plans de Continuité d'Activité pour les entreprises et les administrations).

Les établissements scolaires ont des obligations d'élaboration de PPMS et d'exercices annuels. Une circulaire récente a remis en avant cet impératif, dans le contexte de la menace terroriste, partant du constat d'un taux insuffisant de réalisation de PPMS.

Au niveau des entreprises, des Plans d'Organisation Interne (POI) existent pour les établissements classés SEVESO mais plutôt en lien avec la dangerosité de l'activité et n'intégrant donc pas nécessairement le risque d'inondation. Il est rappelé que les services publics doivent définir une continuité d'activité même en fonctionnement en mode dégradé. Les PCA aujourd'hui établis dans l'administration relèvent surtout du risque de manque d'effectif (risque de pandémie) et non du risque d'inondation.

Les stations d'épuration disposent de plans de crise. Il faudrait vérifier si la thématique inondation est bien intégrée.

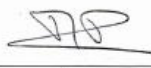
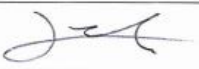
Gestion post-crise

Les compagnies d'assurance envoient généralement des permanents sur site après un évènement pour apporter leur soutien au montage des dossiers de déclaration de sinistre. Mais il apparaît néanmoins important de faire de l'information anticipée auprès du grand public sur le champ assurantiel et le dispositif CAT NAT. La diffusion de l'information lors des conseils de quartier peut être une option possible.

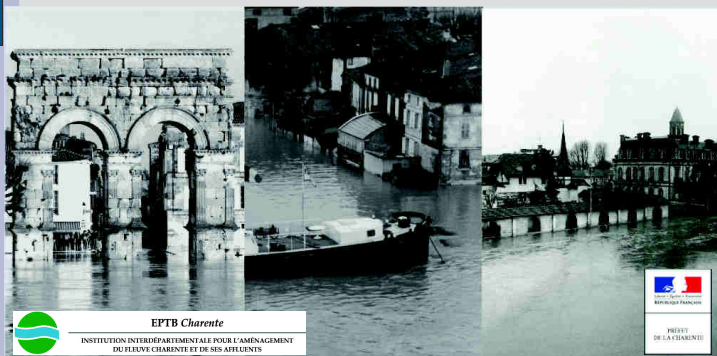
Les démarches de retour d'expérience relèvent en partie de la mission du RDI mais il est nécessaire que les collectivités s'emparent du sujet car elles sont au cœur de l'évènement et sur le terrain. Une fiche spécifique pourrait être prévue dans le PCS pour formaliser l'organisation de ce retour d'expérience.

En post-crise, se pose également le problème environnemental lié aux pollutions véhiculées par les eaux. Des précautions particulières doivent être prises pour faciliter le retour à la normale. Des dispositions spécifiques peuvent être consignées dans le PCS.

Liste d'émargement

PRENOM NOM	ORGANISME	ADRESSE MAIL	EMARGEMENT
Fabrice Peyraud	ddt Charente	fabrice.peyraud@charente.gouv.fr	
Franoise NICOL-SchiFano	charente eau		
Jérôme MOUSSEAU	Chambre agriculture 17		J. Mousseau
Nicole FRUCHET	ddtm - charente-maritime		
Jean-Michel FURE	DDT 17 - UARDA	jean-michel.fure@charente-maritime.gouv.fr	
Pierre Fontaine	Dangyerie / Charente	pierre.fontaine.su@grand.fr	
Cécile Yau	SD 15-17	yau.cecile@sd15-17.fr	
Dominique ROGER-CHATEAU	ERDF	dominique.roger-chateau@erdf.fr	
Sylvie Bouvier	DDT 16	Sylvie.Bouvier@charente.gouv.fr	
Nathalie MALPEYRE	DDT 16	nathalie.malpeyre@charente.gouv.fr	
Nicolas AMBARD	ch Agri 17		
Nelly Landillon	Commun de Saintonge s/ chb.	nelly.landillon@orange.fr	
Bernard Bouteau	CH. Saintonge de France	bboute@free.fr	
Willy BARRAUD	SIDPC 16	willy.barraud@charente.gouv.fr	
Thérèse BACLE	Préfecture 16 / SIDPC	therese.bacle@charente.gouv.fr	
Thierry Poinet	MARTELL	thierry.poinet@pernod-ricoud.com	
TORNIER. J. Pierre	Chambre d'A. 16	latabacole@wanadoo.fr	
Fany NATHIER	Ville de Saintes	f.nathier@ville-saintes.fr	
Yannick Yvonnet	SD 16	yvonnet.yannick@sd16.fr	
SEDLACEK Patrick	1 ^{er} Ad. / Villerie Cognac	patrick.sedlacek@ville-cognac.fr	
GUINET Claude	Villerie Cognac CLEPAGE	claudette.guinet@ville-cognac.fr	
LENESE Stéphane	EPTB Charente		

Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés



DEMARCHE DIRECTIVE INONDATION

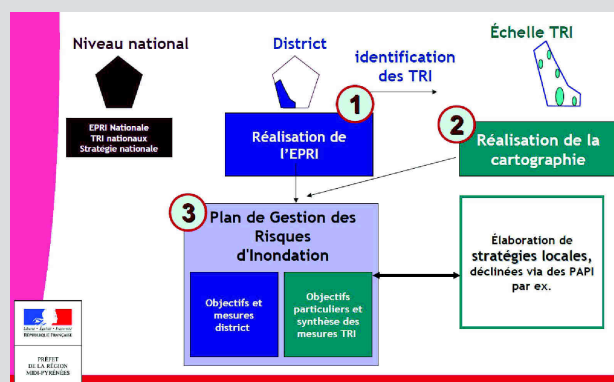
La Directive Inondation (2007/60/CE) relative à « l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation »

- Ses objectifs : « ... réduire les conséquences négatives pour la **santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique**, associées aux inondations dans la **Communauté** ... »
- Transposition en droit français : la loi du 12 juillet 2010 (loi Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement)
- Etapes :
 - 1 - Evaluer préalablement les enjeux
 - 2 - Cartographier les risques dans les territoires à risque important
 - 3 - Mettre en place une stratégie locale de gestion des risques

Cycle reconduit
tous les 6 ans

3

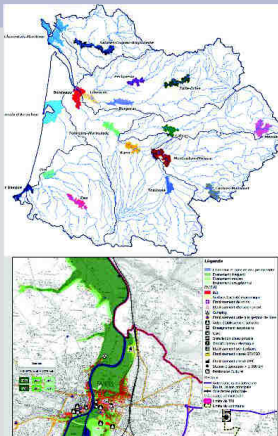
Démarche Directive Inondation



Identification des TRI et cartographie des risque

Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI)

- Identification de poches de risque concentrant l'essentiel des enjeux - AP janvier 2013 -> échelle du district Adour-Garonne (18 TRI)
- Cartographie plus fine des risques - AP décembre 2014 -> échelle du TRI
 - Fréquent -> réflexion pour réduction des dommages
 - Moyen = centennal -> réflexion pour aménagement du territoire
 - Exceptionnel -> éléments de connaissance pour préparer la gestion de crise



Mettre en place des stratégies

- SNTRI -> Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation, octobre 2014**
 - Objectif n°1 : Augmenter la sécurité des populations
 - Objectif n°2 : Stabiliser à court terme et réduire à moyen terme, le coût des dommages potentiels
 - Objectif n°3 : Raccourcir le délai de retour à la normale
- PGRI Adour-Garonne 2016-2021 -> Plan de Gestion des Risques d'Inondation, échelle du district, approuvé en fin d'année 2015 (opposabilité)**
 - 6 objectifs dont 5 repris dans la SLGRI
- SLGRI -> Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation, échelle du TRI, à approuver d'ici fin 2016**
 - Périmètre cohérent avec objectif de résultat sur le TRI
 - Déclinaison SNTRI et PGRI
 - Est ensuite traduite par un ou des programmes d'actions (de type PAPI)

6

Construction d'une SLGRI

- La SLGRI doit fixer des **objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations potentielles pour le TRI**
- Pour atteindre ces objectifs, la stratégie locale liste des **dispositions à mettre en œuvre** dans un délai de 6 ans

Exemple

Objectif général	Sous-objectif	Disposition	Action
1 - Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité	1.1 - Réduire la vulnérabilité du territoire	1.1.a - Favoriser les plans de continuité d'activité d'entreprises	Action : Elaboration d'une trame de PCA MOa : Syndicat Mixte du Longduffeuve Coût : 5 000 € Calendrier : 2018 Plan de financement : 50 % FPRNM, 50 % MOa
		1.1.b - Développer la durabilité des réseaux	
	1.2 - Maîtriser l'urbanisation en zone inondable	1.2.a - Réviser les PPRI là où c'est pertinent	Action : Révision PPRI aggro Prèsde'eau MOa : DDT ...
			Action : Révision PPRI aggro Piedsmouillés MOa : DDT ...

Objectif atelier : force de propositions stratégiques + réflexion gouvernance (échelle, MOa, partenariats, financements)

ORGANISATION DE LA SLGRI

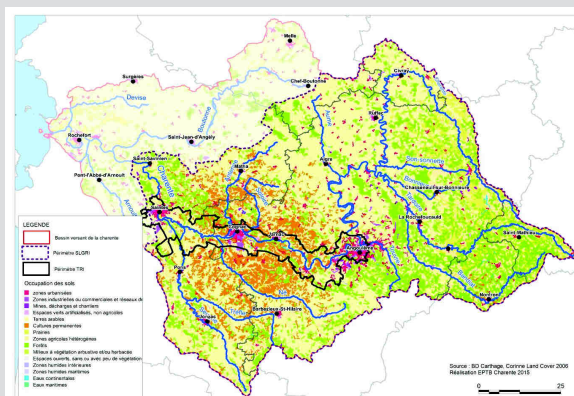
Organisation administrative

- Préfet pilote : **Préfet de la Charente**
- Service de l'Etat en charge du suivi : **DDT Charente**
- Collectivité locale porteuse : **EPTB Charente**
- Parties prenantes et comité de pilotage : **définis dans AP de août 2014**

1^{ère} réunion des parties prenantes le 11/02/2015 à Cognac
 → validation périmètre
 → validation grands objectifs
 → validation organisation de la démarche

9

Périmètre



10

Grands objectifs (cf PGRI)

- Aider les **maîtrises d'ouvrage** à se structurer et à mettre en œuvre les programmes d'actions en déclinaison des objectifs de la SLGRI
- Améliorer la **connaissance et la culture du risque** inondation en mobilisant tous les acteurs concernés
- Améliorer la préparation et la **gestion de crise** et raccourcir le **délai de retour à la normale** des territoires sinistrés
- Aménager durablement** le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de **réduire sa vulnérabilité**
- Gérer les **capacités d'écoulement**, restaurer les **zones d'expansion des crues** et mettre en œuvre les principes du **ralentissement dynamique** pour ralentir les écoulements

Obj n°6 du PGRI « Améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations » écarté car pas d'ouvrage existant. Possibilité d'inscrire des travaux hydrauliques dans « gestion des écoulements » ou « aménagement du territoire »

11

Organisation de la démarche

- Travail des parties prenantes sous forme de 4 ateliers thématiques** (objectifs 2 à 5 – discussion MOa dans chaque atelier)
- Co-animation des ateliers par une partie prenante**
- Validation du diagnostic et de la déclinaison des objectifs en COPIL**

SLGRI		
Série 1 ateliers	Nov-déc 2015	Faire émerger des propositions stratégiques
Série 2 ateliers	Mars 2016	Organiser les propositions sous forme de dispositions et de pistes d'actions
COPIL	Mai 2016	Validation état des lieux et dispositions
Approbation SLGRI par le Préfet	Avant fin 2016	Arrêté du Préfet pilote après consultation du PCB
Travail sur programme d'actions	Fin 2016 - 2017	Elaborer le futur PAPI

12

QUELQUES ELEMENTS D'ETAT DES LIEUX THEMATIQUE

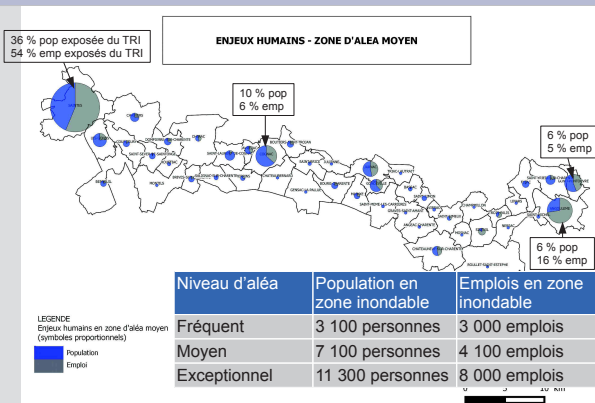
Connaissance phénomène de crue

Quelques caractéristiques

- **Récurrence des crues majeures** → 1779, 1783, 1842, 1846, 1859, 1882, 1904, 1910, 1937, 1940, 1952, 1961, 1962, 1966, décembre 1982 (Q100), janvier 1994 (Q50), 2000
- **Crues de plaine** → cinétique lente de débordement
- **Caractère saisonnier** des crues (80 % entre décembre et mars).



Enjeux exposés



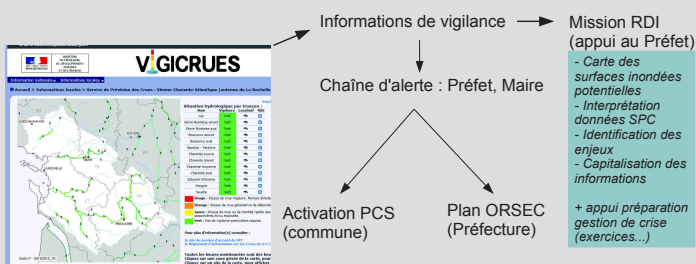
Enjeux exposés

- De nombreux autres enjeux dès l'aléa fréquent (Q20)
 - Plus d'une dizaine d'installations d'eau potable
 - Deux stations d'épuration partiellement touchées
 - Un foyer d'hébergement et deux centres éducatifs
 - Cinq campings
 - Une quinzaine d'ICPE (distilleries en majorité)
 - Un musée, une église
 - Des routes départementales coupées
 - Des interrogations sur les réseaux

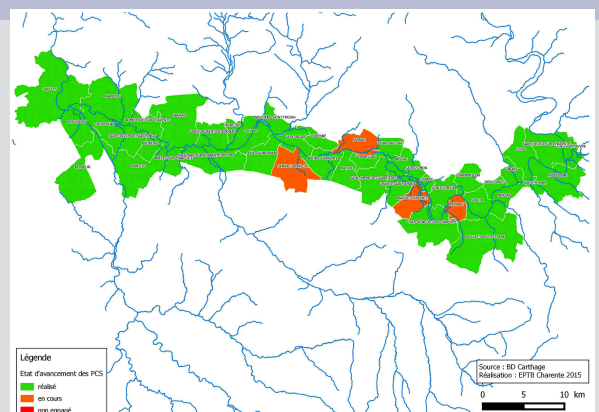
Mais peu d'information centralisée sur la vulnérabilité réelle de tous ces enjeux

16

Gestion de crise



Gestion de crise - PCS



PREPARATION ET GESTION DE CRISE : DISPOSITIF ORSEC

Présentation SIDPC 16

Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

SIDPC – T. BACLE

SIDPC

SLGRI : atelier gestion de crise du 11 décembre 2013

20

Le risque Zéro n'existe pas

- ✓ événements soudains et dramatiques touchant de nombreuses personnes ;
- ✓ exposition à de nombreux aléas d'origine naturelle, technologique ou sanitaire avec des effets amplifiés par le mode de fonctionnement de la société (réseaux, etc.);

Pour que la société soit moins fragile, il faut donc :

- Réduire nos vulnérabilités par des mesures de prévention;
- Préparer à l'avance une organisation solide et rodée pour répondre dans l'urgence à ces événements

ANTICIPER pour réagir

SE PREPARER pour agir



SIDPC

SLGRI : atelier gestion de crise du 11 décembre 2013

21

La sécurité civile est l'affaire de tous Soyons prêts à faire face ensemble

Loi de modernisation de la sécurité civile : 13 août 2004

ORSEC devient une organisation et plus un plan figé
Préparation et mobilisation de tous les acteurs publics et privés
susceptibles d'être impliqués

Chaque acteur décline sa préparation dans un plan interne de gestion de crise :

Communes → PCS (plan communal de sauvegarde)
Installations classées « SEVESO » → POI (plan d'opération interne)
Exploitants de réseaux → PSI (plan de sécurité et d'intervention)
Domaine sanitaire → Plan blanc, plan bleu, etc
Établissements scolaires → PPMS (plan particulier de mise en sécurité)

Le dispositif ORSEC départemental coordonne toutes ces organisations

L'intervention des acteurs est coordonnée par une autorité unique :

le directeur des opérations de secours (DOS)

Sur le terrain, les intervenants sont dirigés par le commandant des opérations de secours (COS)



SIDPC

SLGRI : atelier gestion de crise du 11 décembre 2013

22

Le dispositif ORSEC départemental

Il se compose :

De dispositions générales définissant l'organisation de base capable de s'adapter à tout type de situation :

Fonctionnement de la chaîne de commandement;
Procédures de veille et d'alerte;
La communication;
Les missions de chaque acteur;
Les missions pré-identifiées : NoVi, soutien aux populations, continuité de fonctionnement des réseaux, etc.

De dispositions spécifiques propres à certains risques particuliers préalablement identifiés

Risques naturels : inondations, etc.
Risques technologiques : aéroport de Brie-Champniers, BA709, TMR, TMD, dépôt Antargaz de Gimeux, barrage de Mas Chaban, etc.
Risques sanitaires : pandémie grippale, plan blanc élargi, etc.
Risques sociétaux : distribution de comprimés d'iode à la population, etc.



SIDPC

SLGRI : atelier gestion de crise du 11 décembre 2013

23

Bilan de la planification départementale

ORSEC dispositions générales

Approuvé le 2 juillet 2012. En cours de modification (CUMP)

ORSEC dispositions spécifiques

Risques naturels : 6 plans dont 5 à actualiser
3 en cours de mises à jour

Risques technologiques : 11 plans dont 5 à actualiser
3 en cours de mises à jour
+ 1 en cours de création

Risques sanitaires : 6 plans dont 2 à actualiser

Risques sociétaux : 2 plans à jour

Réseaux : 1 plan à créer selon la nouvelle structure

+ 4 plans interdépartementaux



SIDPC

SLGRI : atelier gestion de crise du 11 décembre 2013

24

Le plan communal de sauvegarde (P.C.S.)

Extrait de l'article 13 de la LMSC du 13 août 2004 :

« Le plan communal de sauvegarde [...] détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes [...]. Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention. ».

Le plan communal de sauvegarde doit :

Prendre en compte les missions qui relèvent de la compétence des communes dans

le cadre ORSEC :

- L'alerte et l'information des populations;
- L'appui aux services de secours;
- Le soutien aux populations (hébergement, ravitaillement, etc.);
- L'information des autorités.

Permettre de faire face à des situations d'urgence impliquant le maire comme DOS.

Le PCS doit comporter :

- L'organisation de la commune : répartition des missions, positionnement des structures PCC et CARE, etc. ;
- L'annuaire de crise;
- Le recensement des moyens matériels et humains;
- Le recensement des personnes fragiles.

SIDPC

SLGRI : atelier gestion de crise du 11 décembre 2015

25

Bilan de réalisation des P.C.S.

119 communes ont obligation de réaliser un P.C.S. :

109 (PPRn), **9** (PPI Mas Chaban) et **1** (PPI Antargaz Gimeux)

Bilan au 2/12/2015

	ANGOULEME	COGNAC	CONFOLENS	TOTAL
Nombre de communes avec PCS obligatoires	42	27	50	119
Nombre de communes dont le PCS est terminé (élaboration + arrêté d'approbation)	40	24	45	109

19 communes sans obligation de réaliser un PCS l'ont fait

SIDPC

SLGRI : atelier gestion de crise du 11 décembre 2015

26

PISTES DE PROPOSITIONS STRATEGIQUES

→ idées émergentes

« Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés »

Prévision, surveillance, alerte

- Poursuivre l'amélioration continue de la performance et de la fiabilité du réseau de surveillance des cours d'eau (SPC Vienne-Charente-Atlantique)
- Encourager l'usage des cartographies dans les dispositifs de gestion de crise
 - Carte des zones inondées potentielles (VIGInond) → finalisation sur le TRI, diffusion, usage
 - Usage des enveloppes de la cartographie DI (Q1000 notamment) → mise à jour documents gestion de crise
 - Mise à jour des cartes PPRI → MNT, aléa de référence cohérent
 - Impacts du changement climatique sur l'évolution de ces cartographies d'aléa
 - Identification des enjeux (croisement pour évaluation impacts potentiels) → centralisation des données, procédure de mise à jour, types d'enjeux
 - Identification vulnérabilité de ces enjeux (STEP, station eau potable...)
 - Identification des organes hydrauliques impactant la ligne d'eau (vannes...)
 - Importance de la connaissance sur les crues régulières (les plus impactantes en cumul)
- Panneaux d'information à message variable ?
- Alertes SMS

28

« Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés »

Prévision, surveillance, alerte

- Poursuivre l'amélioration continue de la performance et de la fiabilité du réseau de surveillance des cours d'eau (SPC Vienne-Charente-Atlantique)
- Encourager l'usage des cartographies dans les dispositifs de gestion de crise
 - Carte des zones inondées potentielles (VIGInond) → finalisation sur le TRI, diffusion, usage
 - Usage des enveloppes de la cartographie DI (Q1000 notamment) → mise à jour documents gestion de crise
 - Mise à jour des cartes PPRI → MNT, aléa de référence cohérent
 - Impacts du changement climatique sur l'évolution de ces cartographies d'aléa
 - Identification des enjeux (croisement pour évaluation impacts potentiels) → centralisation des données, procédure de mise à jour, types d'enjeux
 - Identification vulnérabilité de ces enjeux (STEP, station eau potable...)
 - Identification des organes hydrauliques impactant la ligne d'eau (vannes...)
 - Importance de la connaissance sur les crues régulières (les plus impactantes en cumul)
- Panneaux d'information à message variable ?
- Alertes SMS

29

« Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés »

Organisation de la gestion de crise (crue lente : anticipation = gage d'efficacité)

- Accompagner la couverture PCS de l'ensemble des communes du TRI, séminaire PCS
- Accompagner la mise à jour des PCS : TIM avec nouveaux éléments de connaissance, caler les seuils PCS sur les informations vigicrue, prendre en compte l'aléa exceptionnel, évolutions dans la commune...
- Favoriser les réflexions intercommunales pour développer les solidarités et optimiser les moyens → formaliser ce qui peut se faire de manière spontanée
- Faire des exercices pour tester et valider les PCS, sur le volet inondation
- Problématique de desserte : villages isolés, itinéraires bis
- Mise en place de réserves communales ou intercommunales de sécurité civile (relais citoyen)
- Promouvoir les plans de gestion de crise « individuels » : PPMS, PFMS, PCA, plans d'organisation interne pour les ERP, plans opérateurs réseaux

30

« Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés »

Accompagnement post-crise et retour d'expérience

- Accompagnement et soutien psychologique des sinistrés, relogement temporaire, vérification conditions de sécurité de retour dans les bâtiments (prévu dans ORSEC + prévu/à prévoir dans PCS)
- Diffusion information sur procédure d'indemnisation
- Si besoin travaux d'urgence : apprécier l'impact potentiel au regard de l'intérêt (proportionnalité) → cellule de coordination Etat
- Généraliser les démarches de retour d'expérience : capitaliser (cartographies, laisses de crues, photos...) et partager les informations → mission RDI notamment

31

« Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés »

Anticipation des dommages : réduction de vulnérabilité

- Développer la réalisation de diagnostics de vulnérabilité (habitations, réseaux, bâtiments publics, entreprises, établissements de santé, patrimoine culturel...)
- Développer la prescription de mesures de réduction de vulnérabilité dans les PPR
- Accompagner la réalisation de ces travaux de réduction de vulnérabilité
- Saisir les opérations de mutation urbaine pour favoriser la réduction de vulnérabilité
- Former/sensibiliser les acteurs de l'aménagement du territoire pour promouvoir les stratégies de réduction de vulnérabilité
- Améliorer la conception et l'organisation des réseaux en association avec les différents opérateurs (EP, EU, énergie, circulation...)

32



EPTB Charente

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS

ATELIER THEMATIQUE N°3 SLGRI SAINTES-COGNAC-ANGOULEME
**« Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation
dans le but de réduire sa vulnérabilité »**

*Compte-rendu de la réunion du 4 décembre 2015 à Saintes
(Salle de réunion de l'EPTB Charente)*

Liste d'émargement : en annexe

Diaporamas de présentation : en annexe

L'EPTB Charente et la DDT de Charente présentent le diaporama général (diapositives n°1 à 17).

La Ville de Saintes et la communauté d'Agglomération de Saintes, co-animateurs de l'atelier, font part de leurs retours d'expériences et de leurs attentes en terme de réduction de vulnérabilité (diaporama « retour d'expérience Saintes »).

S'ensuivent des discussions libres avec les participants de l'atelier, autour des propositions thématiques pour la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation. Les diapositives n°19 à 24 sont parcourues en fin de réunion, en corrélation des sujets spontanément abordés par les participants.

La synthèse des discussions spontanées est transcrite ci-dessous.

Gestion des ruissellements

L'ensemble des territoires qu'ils soient urbains ou ruraux sont concernés par l'objectif de bonne gestion des écoulements. Il est important d'agir sur l'aménagement existant en limitant l'imperméabilisation des sols, en densifiant l'urbanisme, en préalable aux réflexions stratégiques d'ouvrages de prévention des inondations. Il faut chercher à infiltrer la goutte d'eau au plus près de l'endroit où elle tombe. Pour réduire l'imperméabilisation en zone urbaine et péri-urbaine, on peut questionner les types de revêtement tout en analysant les risques de pollution des eaux (proximité des nappes, des captages d'eau). Les revêtements alternatifs peuvent s'imaginer sur les trottoirs à condition d'intégrer les contraintes d'entretien et les règles d'accessibilité (revêtement carrossable). Les aménagements proposant une limitation de l'imperméabilisation voire une désimperméabilisation offrent un aspect paysager et esthétique intéressant qui peut servir d'argument au choix de ces solutions alternatives. Il faut cependant trouver la bonne articulation entre densification urbaine et conservation d'espaces libres pour faire du traitement doux.

La problématique de ruissellement et de gestion des eaux pluviales n'est actuellement que très peu prise en compte dans les PLU. Les bureaux d'études en charge de l'élaboration de ces documents de planification urbaine ne sont généralement pas en capacité ou missionnés pour expertiser ce sujet et préconiser la rétention des eaux en amont. D'autre part, la gestion des ruissellements devrait idéalement être intégrée comme étant une clé d'entrée des projets de développement urbain.

La SLGRI n'a pas de caractère opposable et ne permet donc pas d'imposer dans les PLU des règles de limitation de l'imperméabilisation. La SLGRI vise plutôt une portée opérationnelle par une déclinaison sous forme de programme d'actions. C'est donc au travers de l'outil SAGE, dont la stratégie est en cours d'élaboration sur le bassin versant de la Charente, que les prescriptions de limitation de l'imperméabilisation peuvent s'imaginer : le SAGE est opposable aux PLU et aux SCoT. Actuellement, l'inscription de critères de limitation de l'imperméabilisation dans les PLU relève du seul choix politique local.

Préservation des champs d'expansion des crues

La préservation des champs d'expansion des crues est fortement dépendante de leur usage. L'activité agricole y est essentiellement présente et c'est l'usage sous forme de prairies qui apparaît le plus adapté. Les fonctions écosystémiques des prairies en zone d'expansion des crues doivent être reconnues et valorisées.

Le conventionnement avec les agriculteurs et les éleveurs peut permettre de préserver certaines zones mais la pérennité à terme du maintien des prairies nécessite un accompagnement général de la filière « élevage ». Par ailleurs, les services de l'Etat signalent que des procédures d'indemnisation du foncier agricole sont en cours d'installation au niveau national dans le cadre de stratégies de sur-inondation des champs d'expansion de crues.

La préservation des zones d'expansion des crues passe par un aménagement durable du lit majeur : usage agricole adapté mais aussi arrêt de l'urbanisation dans ces zones. La densification verticale préconisée pour le développement durable dans les documents d'urbanisme doit donc s'imaginer en dehors des champs d'expansion des crues. Les espaces tampons situés en ville dans le lit majeur sont souvent complexes à gérer pour la collectivité : maîtrise foncière, charge financière. Des partenariats peuvent néanmoins s'envisager (CREN...).

Le bilan des PPRI effectué dans le département de la Charente a montré que les règlements en vigueur entravaient généralement les projets de plantation en lit majeur et d'entretien des espaces boisés. Le prétexte systématique de maintien de libre écoulement va parfois à l'encontre d'opportunités de ralentissement des écoulements dans des zones pourtant adéquates. Ce sujet est notamment une des raisons de la révision des PPRI à programmer dans le département de la Charente.

Planification de l'aménagement du territoire

Les nouvelles données des Modèles Numériques de Terrains, l'amélioration des outils de modélisation hydraulique, la cohérence interdépartementale des critères d'aléa sont également des raisons conduisant à envisager la révision des PPRI en Charente (modification des enveloppes et des hauteurs d'eau). La question du changement climatique doit également questionner les règles d'élaboration des PPRI. Une amélioration de la connaissance des impacts du changement climatique sur les crues de la Charente semble nécessaire.

Les participants mettent l'accent sur l'importance d'adapter les PPRI aux enjeux du territoire en conservant une certaine souplesse. Il est important de ne pas créer de friches urbaines en cœur de ville soumis au risque d'inondation : il faut éviter de figer définitivement le développement ou la mutation de ces secteurs. Avant de transférer le développement de l'urbanisation en périphérie, il est essentiel de continuer à faire vivre les quartiers existants tout en réduisant leur vulnérabilité, d'autant que les crues de la Charente sont lentes et prévisibles et que la gestion de l'évènement peut donc s'anticiper. En contrepartie, il serait intéressant d'intégrer dans le PPRI une mesure compensatoire de restauration de champ d'expansion de crue (décaissement de remblais...). Ce sujet soulève cependant une problématique d'échelle et la nécessité de mener la réflexion sur un territoire plus grand que l'agglomération. La solidarité amont/aval du bassin versant trouve tout son sens mais il est important que l'aval soit exemplaire pour que l'amont soit vertueux.

L'importance de changer d'échelle pour penser l'aménagement du territoire trouve aussi écho dans l'outil SCoT qui permet d'avoir cette vision de cohérence territoriale. A l'échelle supra du bassin versant de la Charente, l'outil SAGE permet de travailler en cohérence hydrographique la gestion de l'eau et de cadrer des objectifs globaux avec un caractère opposable aux SCoT et aux PLU.

La problématique de l'eau n'est généralement pas la préoccupation majeure au moment de l'élaboration des documents de planification urbaine, la priorité étant naturellement donnée au développement économique. En passant à l'échelle du PLU intercommunal, du SCoT et du SAGE, l'enjeu eau peut revenir au cœur des réflexions. Les élus tendent à déconnecter la politique foncière/urbaine et la politique environnementale. Pourtant l'aménagement durable réside dans la perspective de ce recoupement. L'attribution de la compétence GEMAPI aux EPCI devrait permettre de favoriser le croisement entre urbanisme et prévention des inondations. L'Etat et les groupements de collectivités compétents dans le domaine de l'eau doivent accompagner les porteurs de planification urbaine sur ce sujet.

Réduction de vulnérabilité opérationnelle

Pour réduire la vulnérabilité du territoire saintais, l'opération de dévasement de la Charente à Saint-Savinien et deux autres opérations sont mises en avant : l'une concerne l'ouverture de voies en remblais franchissant le lit majeur de la Charente et l'autre l'analyse de protection localisées de type murets pour les crues fréquentes dans le centre de Saintes en complément.

Les participants soulignent généralement que la population a un besoin d'être informée et de mieux comprendre pour atténuer son sentiment d'inertie vis-à-vis du risque d'inondation. Il est nécessaire d'augmenter la culture du risque et de la renforcer notamment pour les personnes ayant acquis un bien en zone à risque. L'Information Acqureur Locataire (IAL) est pourtant obligatoire dans les communes couvertes par un PPRI mais cette procédure est encore récente (elle a moins de 10 ans) et perfectible. L'annonce des crues, pour toucher le plus grand nombre, devraient être systématiquement diffusée sur les panneaux d'affichage digitaux des municipalités et pourrait éventuellement l'être sur des panneaux spécifiques au droit des stations de prévision des crues.

Les territoires aval auraient tout intérêt à développer des mesures de réduction de vulnérabilité y compris pour les constructions existantes, et à les faire figurer notamment dans les PPRI pour obtenir les financements idoines. Cette contribution équilibrerait d'autre part la solidarité de bassin viendrait favoriser l'implication des territoires amont à la gestion des écoulements.

La vulnérabilité des réseaux est également une préoccupation importante sur le territoire. A Saintes, par exemple, l'usine d'eau potable a été remontée par deux fois suite à des inondations, la station d'épuration est également implantée en zone inondable et doit être by-passée en cas de crue importante ce qui n'est pas sans conséquence sur les perturbations environnementales. Est évoquée

aussi la problématique d'inondation par refoulement dans les réseaux d'assainissement, généralement premier signe de la montée des eaux. Les difficultés liées à l'installation de systèmes d'assainissement non collectifs en zone inondable sont également soulevées (contrainte PPRI). Mais les doctrines évoluent pour permettre ces installations moyennant le respect de mesures compensatoires.

Enfin, concernant les réseaux électriques, il est intéressant de prescrire aux particuliers de rehausser leurs prises électriques mais il convient de s'assurer en parallèle que les transformateurs ne soient pas eux-mêmes vulnérables aux inondations.

Liste d'émargement

PRENOM NOM	ORGANISME	ADRESSE MAIL	EMARGEMENT
Fabrice PEYRAUD	ddt 16	ma fabrice.peyraud@charente-	
Frederec NEVEN	Ville de Saintes Del. joint pour	ma	f.neven@ville-saintes.fr
Benoit DARNY	Ville/CDA Saintes.	ma	b.darny@ville-saintes.fr
J.M. Quillet	CDA Saintes	ma	j.m.quillet@aggle-saintes.fr
Fany NATHER	Ville de Saintes	ma	f.nather@ville-saintes.fr
Florent GARRY	CDA Saintes	ma	f.garry@aggle-saintes.fr
Baptiste SIRT	EPTB Charente	ma	
J.Y. GUERLESQUIN	Chambre d'Agriculture Charente	jean-yves.guerlesquin@chambre-agriculture.fr	ma
Gilles BOUVET	DDT 16	Gilles.bouvet@charente-gouv.fr	ma
Nicole Fruchet	DDT 17	nicole.fruchet@charente-martinique-gouv.fr	ma
Michel FAURE	DDT 17	jean-michel.faure@charente-martinique-gouv.fr	ma
Doree FONTAINE	Mairie de Dompierre/ Charente	doree.fontaine@ville-dompierre.fr	ma
Thierry GAYANT	Mairie de PORT D'ENVAUX	thierry.gayant@portdenvaux.fr	ma
Nelly LANDILLO	Adjointe Mairie de Saintonge d'Orléans	nelly.landillo@orange.fr	ma
TORMIER J.Pierre.	Elu Chambre agri 16	latabacole@wanadoo.fr	th.
Aurélien COURTHES	Sous-Préfecture de Saintes	aurélien.courthes@charente-martinique-gouv.fr	ma
Nathalie OLLIVIER	DDT 16	nathalie.ollivier@charente-gouv.fr	ma
Alain DARCHÉ	SN Charente-camp	amarche@charente-camp.fr	ma
Claude BOUREAU	S.M.B.S. (ex SIEAH) Syndicat Mixte de la Basse-Seugne	seugne.cb@gmail.com	ma
Claude GUINET	Mairie COGNAC CLE SAGE	claude.guinet@ville-cognac.fr	ma
Sauton Jacques	SYMA	jacques.sauton@st.fr	ma
Franck DECET	Mairie de Pouillet- SAINT ESTEPHE	franc.decet@wanadoo.fr	ma
Emilie CHAMPION	LPO	emmanuelle.champion@lpo.fr	ma
Bernard DOUTEAU	CM St Laurent de Cognac	bernard.douteau@wanadoo.fr	ma
Michel AMBLARD	Ch Agri 17		ma
Sandra BONNET	Sous-préfecture de Saintes		ma
Stéphane LEMESLE	EPTB Charente		ma

Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité



DEMARCHE DIRECTIVE INONDATION

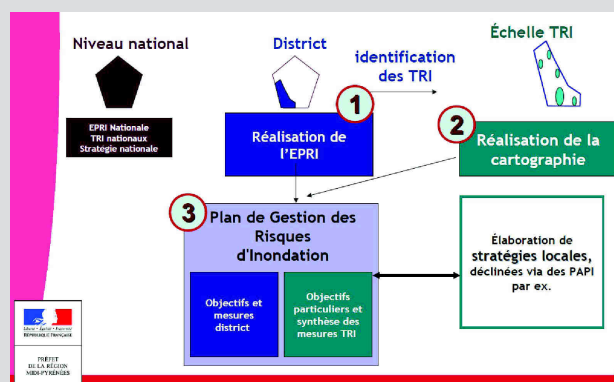
La Directive Inondation (2007/60/CE) relative à « l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation »

- Ses objectifs : « ... réduire les conséquences négatives pour la **santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique**, associées aux inondations dans la **Communauté** ... »
- Transposition en droit français : la loi du 12 juillet 2010 (loi Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement)
- Etapes :
 - 1 - Evaluer préalablement les enjeux
 - 2 - Cartographier les risques dans les territoires à risque important
 - 3 - Mettre en place une stratégie locale de gestion des risques

Cycle reconduit tous les 6 ans

3

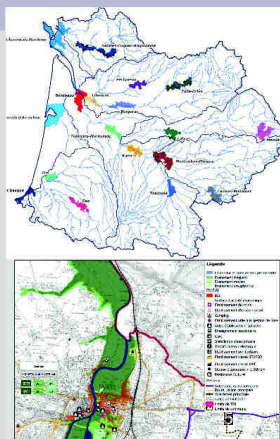
Démarche Directive Inondation



Identification des TRI et cartographie des risque

Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI)

- Identification de poches de risque concentrant l'essentiel des enjeux - AP janvier 2013 -> échelle du district Adour-Garonne (18 TRI)
- Cartographie plus fine des risques - AP décembre 2014 -> échelle du TRI
 - Fréquent -> réflexion pour réduction des dommages
 - Moyen = centennal -> réflexion pour aménagement du territoire
 - Exceptionnel -> éléments de connaissance pour préparer la gestion de crise

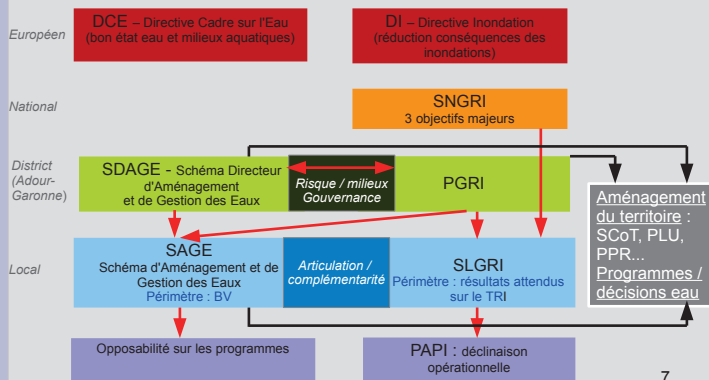


Mettre en place des stratégies

- SNPRI -> Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation, octobre 2014**
 - Objectif n°1 : Augmenter la sécurité des populations
 - Objectif n°2 : Stabiliser à court terme et réduire à moyen terme, le coût des dommages potentiels
 - Objectif n°3 : Raccourcir le délai de retour à la normale
- PGRI Adour-Garonne 2016-2021 -> Plan de Gestion des Risques d'Inondation, échelle du district, approuvé en fin d'année 2015 (opposabilité)**
 - 6 objectifs dont 5 repris dans la SLGRI
- SLGRI -> Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation, échelle du TRI, à approuver d'ici fin 2016**
 - Périmètre cohérent avec objectif de résultat sur le TRI
 - Déclinaison SNPRI et PGRI
 - Est ensuite traduite par un ou des programmes d'actions (de type PAPI)

6

Articulation SLGRI / SAGE



7

ORGANISATION DE LA SLGRI

Organisation administrative

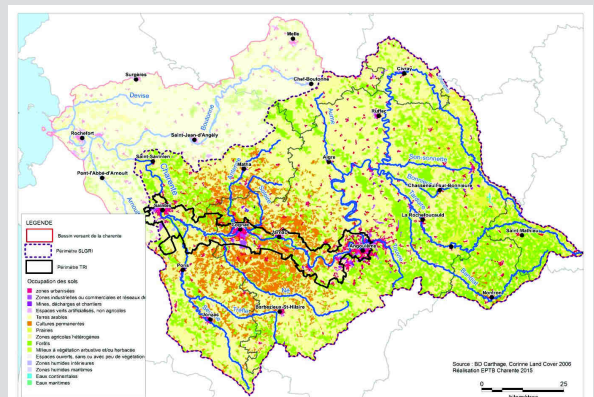
- Préfet pilote : **Préfet de la Charente**
- Service de l'Etat en charge du suivi : **DDT Charente**
- Collectivité locale porteuse : **EPTB Charente**
- Parties prenantes et comité de pilotage : **définis dans AP de août 2014**

1^{ère} réunion des parties prenantes le 11/02/2015 à Cognac

- validation périmètre
- validation grands objectifs
- validation organisation de la démarche

9

Périmètre



10

Grands objectifs (cf PGRI)

- 1 - Aider les **maîtrises d'ouvrage** à se structurer et à mettre en œuvre les programmes d'actions en déclinaison des objectifs de la SLGRI
- 2 - Améliorer la **connaissance et la culture du risque** inondation en mobilisant tous les acteurs concernés
- 3 - Améliorer la préparation et la **gestion de crise** et raccourcir le **délai de retour à la normale** des territoires sinistrés
- 4 - **Aménager durablement** le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de **réduire sa vulnérabilité**
- 5 - Gérer les **capacités d'écoulement**, restaurer les **zones d'expansion des crues** et mettre en œuvre les principes du **ralentissement dynamique** pour ralentir les écoulements

Obj n°6 du PGRI « Améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations » écarté car pas d'ouvrage existant. Possibilité d'inscrire des travaux hydrauliques dans « gestion des écoulements » ou « aménagement du territoire »

11

Organisation de la démarche

- **Travail des parties prenantes sous forme de 4 ateliers thématiques** (objectifs 2 à 5 – discussion MOa dans chaque atelier)
- **Co-animation des ateliers par une partie prenante**
- **Validation du diagnostic et de la déclinaison des objectifs en COPIL**

SLGRI		
Série 1 ateliers	Nov-déc 2015	Faire émerger des propositions stratégiques
Série 2 ateliers	Mars 2016	Organiser les propositions sous forme de dispositions et de pistes d'actions
COPIL	Mai 2016	Validation état des lieux et dispositions
Approbation SLGRI par le Préfet	Avant fin 2016	Arrêté du Préfet pilote après consultation du PCB
Travail sur programme d'actions	Fin 2016 - 2017	Elaborer le futur PAPI

12

Construction d'une SLGRI

- La SLGRI doit fixer des **objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations potentielles pour le TRI**
- Pour atteindre ces objectifs, la stratégie locale liste des **dispositions à mettre en œuvre** dans un délai de 6 ans

Exemple

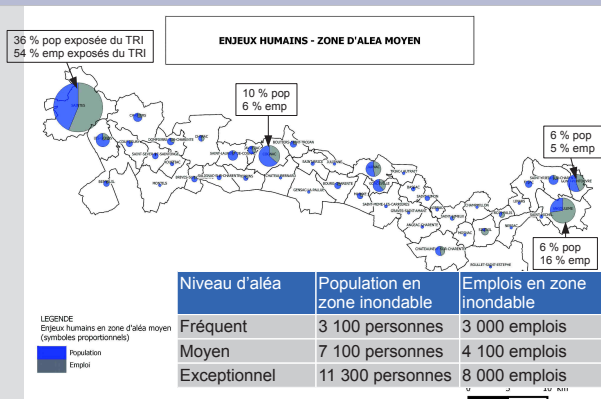
Objectif atelier : force de propositions stratégiques

SLGRI		PAPI
Objectif général	Sous-objectif	Action
1 - Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité	1.1 - Réduire la vulnérabilité du territoire	1.1.a - Favoriser les plans de continuité d'activité d'entreprises
		1.1.b - Développer la durabilité des réseaux
	1.2 - Maîtriser l'urbanisation en zone inondable	1.2.a - Réviser les PPRI là où c'est pertinent
		...

13

QUELQUES ELEMENTS D'ETAT DES LIEUX THEMATIQUE

Enjeux exposés



15

Connaissance phénomène de crue

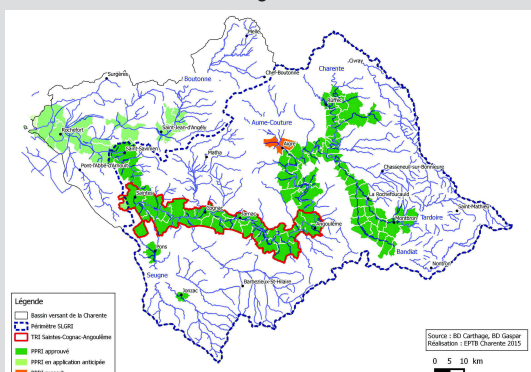
Quelques caractéristiques

- Récurrence des crues majeures** → 1779, 1783, 1842, 1846, 1859, 1882, 1904, 1910, 1937, 1940, 1952, 1961, 1962, 1966, décembre 1982 (Q100), janvier 1994 (Q50), 2000
- Crues de plaine** → cinétique lente de débordement
- Caractère saisonnier** des crues (80 % entre décembre et mars)
- Lit mineur de faible capacité** → débordements récurrents
- Lit majeur ample** → écrêtement
- Écoulements contraints** par faible pente, marée, verrous topographiques, remblais...
- Écoulements influencés** par aménagement du bassin versant : développement de l'urbanisation, pratiques agricoles, ouvrages hydrauliques...



Prise en compte du risque dans l'urbanisme

- Communes du TRI : couverture intégrale en PPRI



17

PISTES DE PROPOSITIONS STRATEGIQUES

→ **Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation pour en réduire sa vulnérabilité**

Exemple du territoire de Saintes

→ idées émergentes

Outils réglementaires

- Révision des PPRI → stratégie de révision notamment sur les PPRI « ancienne génération » en Charente (ex : agglo Angoulême)
- Encourager les prescriptions de mesures de réduction de vulnérabilité et accompagner leur mise en œuvre : financements, cibles (particuliers, gestionnaires réseaux, entreprises...)
- Cohérence d'aléa (évolution du territoire...)
- Accompagner/favoriser l'appropriation des critères de délimitations de zones à risque
- Renforcer la convergence Etat / collectivités locales sur les projets d'intérêt généraux

20

Planification de l'aménagement

- Intégrer le contexte inondations, zones inondables dans les SCOT, PLU
- Effets du changement climatique
- Intégrer la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'organisation de la ville comme une donnée d'entrée du projet
- Connaissance des champs d'expansion de crue du TRI et planification des aménagements par les EPCI à l'échelle du TRI
- Identifier les méthodes de protection foncière ou réglementaire (PLU) de ces espaces et les activités compatibles (saisonniers ou non)
- Redonner de la place à l'eau dans les aménagements urbains (ville résiliente ?)
- Gestion du pluvial urbain, limitation de l'imperméabilisation des sols (voire désimperméabilisation)

21

Réduction de vulnérabilité opérationnelle

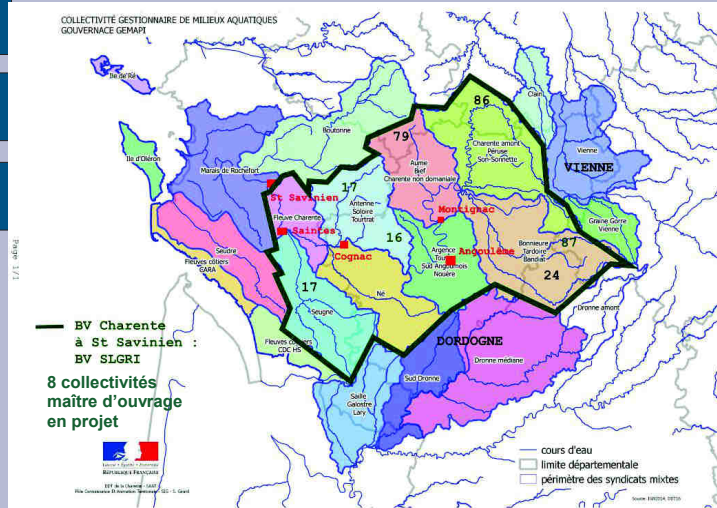
- Développer les diagnostics de vulnérabilité, saisir les opérations de mutation urbaine pour réduire la vulnérabilité
- Sortir de l'échelle de la parcelle pour raisonner à l'échelle de la ville, de l'intercommunalité
- Réduire la vulnérabilité des différents réseaux : gaz, erdf, eau...
- Favoriser le déplacement d'enjeux hors des zones d'expansion des crues avec des bénéfices multiples : protéger, évacuer, reconstituer des espaces de stockage
- Améliorer l'affichage des risques en ville (panneaux d'affichages en temps réels d'information sur la crue en cours)
- Gestion de l'aléa : protection localisée si pertinent, temporaire ?

22

- **Gouvernance / maîtrise d'ouvrage pour les sujets évoqués précédemment :**

- Pertinence d'échelle
- Maître d'ouvrage
- Acteurs concernés / Partenariats
- Financements
- GEMAPI
- ...

23



Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité.

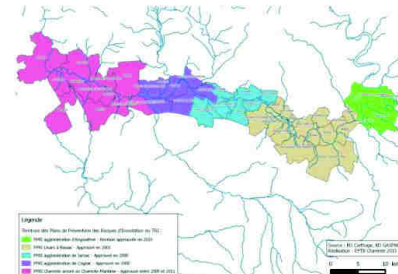


- **Les enjeux locaux**
 - Des enjeux liés aux inondations majeures
 - Des problématiques qui ne se limitent pas au périmètre du TRI
 - Les outils actuels (PPRI, Atlas, PCS, ...)
- **Les particularités du PPRI de Saintes**
- **Les réflexions en cours**
 - Limitation de la vulnérabilité
 - Limitation de l'aléa récurrent par de petits aménagements
 - La compétence PLUI vs GEMAPI
- **Des questions**

Enjeux locaux

- Les enjeux liés aux inondations majeures (TRI - la vallée de la Charente – Saintes, Les Gonds, Chaniers, ...)
 - Un nombre conséquent d'habitations inondées sur Saintes mais également les Gonds, Chaniers, Courcoury (isolée en période de crue majeure), ...
 - De nombreux quartiers anciens concernés
 - Des hauteurs d'eau qui peuvent être très importantes en zones aménagées
 - Des crues avec des caractéristiques particulières (crues lentes mais avec des inondations qui durent dans le temps).
- Les outils existants
 - PPRI à adapter au regard des résultats de l'étude de vulnérabilité
 - PCS à adapter au regard de la crue millénale

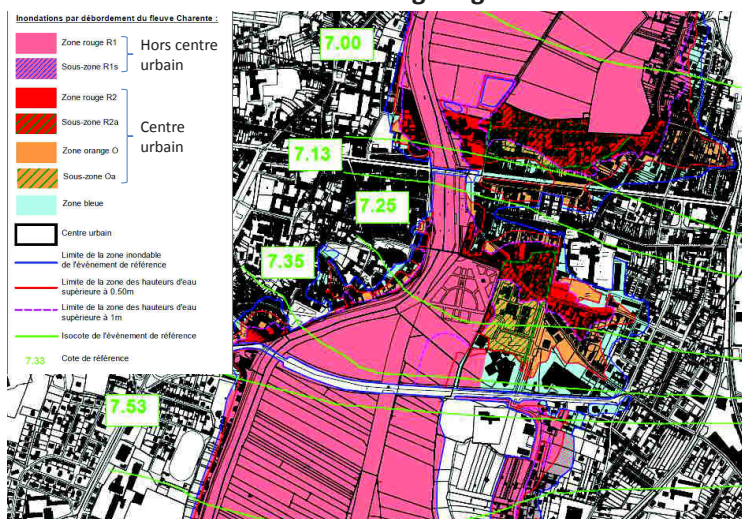
- Les enjeux liés aux inondations hors TRI
 - sont moins importants mais tout de même impactant pour les territoires
 - La Seugne – une problématique conséquente - Atlas des inondations sur Colombiers
 - les actions engagées sur ces territoires peuvent avoir des impacts sur les inondations sur le TRI
 - Sur les affluents non concernés par des PPRI les Syndicats s'impliquent
 - Le SYMBA travaille sur la question avec un système d'alerte de crue



Particularités du PPRI de Saintes

- Enjeux humains et économiques importants :
 - environ 2 000 habitants et 1 500 emplois concernés par le risque inondation.
 - Crédit Agricole : emprise foncière de 16 700 m² pour un bâti de 4 800 m².
- Concilier des règlements contradictoires en fonction des domaines de compétence concernée (PSMV ou ZPPAUP, Accessibilité, PPRI).
- PPRI adapté intégrant des dispositions innovantes.
- Le zonage réglementaire distingue 2 secteurs :
 - Hors centre urbain de Saintes :
 - Zone rouge R1 : zone d'expansion des crues, l'inconstructibilité est la règle générale.
 - Zone bleue B : la constructibilité est la règle générale.
 - Centre urbain de Saintes :
 - Zone rouge R2 : hauteur d'eau supérieure à 1m, l'inconstructibilité est la règle générale : pas de nouvelles constructions, pas de création de logement supplémentaire, pas d'augmentation de la population exposée, pas de changement de destination vers de l'habitat, pas d'augmentation de l'emprise au sol.
 - Zone orange O : hauteur d'eau entre 0,50 et 1 m, la constructibilité est limitée, nouvelles constructions interdites.
 - Zone bleue B : la constructibilité est la règle générale.

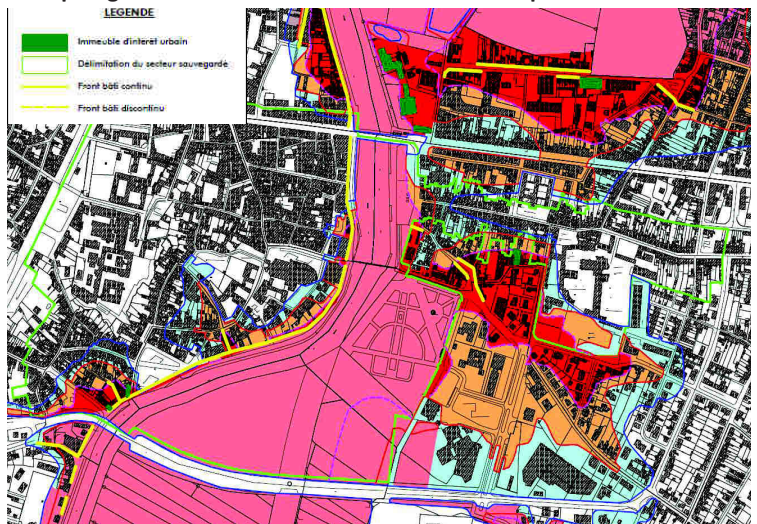
Carte du zonage réglementaire



Particularités du PPRI de Saintes

- Dérogation à l'obligation de mise hors d'eau du premier plancher aménagé dans le secteur sauvegardé et dans la ZPPAUP afin de respecter le patrimoine ancien.
- Identification d'immeubles de qualité architecturale en zone rouge (R1 et R2):
 - Possibilité de reconstruction, après démolition, sous réserve de conserver les éléments de façade.
 - Changement de destination vers de l'habitat sous conditions.
 - Augmentation du nombre de logements ou de la capacité d'accueil admise sous conditions (PCS).

Repérage des Fronts bâtis et des immeubles de qualité architecturale



Particularités du PPRI de Saintes

- Identification de deux sous-secteurs dans le centre urbain ayant fait l'objet d'un zonage particulier (R2a et Oa):
 - Éviter la création de friche urbaine et permettre la mutation fonctionnelle en prenant en compte la vulnérabilité aux inondations.
 - Zonage particulier du PPRI : « R2a » et « Oa ».
 - En attente de la définition de mesures compensatoires effectives.
 - Des révisions partielles du PPRI pourront alors être engagées pour modifier le zonage à l'intérieur de ces deux sous-secteurs.



Etude pré-opérationnelle de réduction de la vulnérabilité urbaine

- Action identifiée dans le PAPI.
- Enjeu :
 - Éviter la création de friche urbaine et permettre la mutation fonctionnelle en prenant en compte la vulnérabilité aux inondations.
- Objectifs :
 - Permettre de définir des mesures compensatoires pour le sous-secteur « Guillet-Maillet » identifié en « R2a » et « Oa ».
- Contenu :
 - Volet « habitat » :
 - Caractériser les enjeux habitat,
 - Réaliser un diagnostic et une typologie du parc de logement,
 - Définir des mesures de réduction de la vulnérabilité des logements,
 - Définir un programme opérationnel.
 - Volet « urbanisme » :
 - Identifier les îlots où les contraintes (architecturales, financières...) ne permettent pas la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité.
 - Définir le devenir de ces îlots à moyen/long terme (destruction, reconstruction...).

Limitation de l'aléa récurrent par de petits aménagements

- Contexte :
 - Des crues régulières de petite ampleur mais avec des gênes considérables.
 - Des aménagements simples permettant de limiter les inondations :
 - Clapets anti-retour
 - Continuité des murets
- Etude:
 - Une étude globale sur les chaussées qui intègre ce volet.

PLUi vs GEMAPI

- Des compétences nouvelles à mettre en place à l'échelle de l'intercommunalité :
 - La GEMAPI, dont la prévention des inondations devient une compétence obligatoire du bloc communal en instituant différents périmètres d'interventions (EPAGE, EPTB, EPCI, communes), la possibilité d'instaurer une taxe (40 € par foyer fiscal, ...), ...
 - Le PLUi une compétence nouvelle qui questionnera l'aménagement du territoire à l'échelle intercommunale.
- Ces compétences ne sont pas encore pleinement intégrées mais aborder ces questions à la même échelle et au sein de la même instance permettra d'appréhender pleinement la question qui nous concerne à savoir :
 - « Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité »

Les territoires vont devoir questionner l'ensemble de leurs compétences en créant des passerelles et en mettant en place des outils transversaux indispensables tout en définissant les bonnes échelles de prise de décision et d'intervention.

Des attentes et les questions

- La combinaison de multiples actions permet-elle une limitation de l'aléa par addition des gains ?
- A partir de quelle crue plus aucune mesure n'est efficace ?
- A partir de quelle hauteur d'eau la protection individuelle est préconisée ?
- Une étude de vulnérabilité complétée ou s'appuyant sur une étude urbaine ?
- Le travail sur la vulnérabilité doit-il être élargi :
 - Aux autres communes concernées par les PPRI ?
 - Aux territoires sans PPRI et hors TRI ?
- Comment intègre-t-on le changement climatique ?
- ...



EPTB Charente

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS

ATELIER THEMATIQUE N°4 SLGRI SAINTES-COGNAC-ANGOULEME
**« Gérer les capacités d'écoulement, restaurer les zones d'expansion des crues
et mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique des écoulements »**

*Compte-rendu de la réunion du 1^{er} décembre 2015 à Saintes
(Salle de réunion de l'EPTB Charente)*

Liste d'émargement : en annexe

Diaporamas de présentation : en annexe

L'EPTB Charente et la DDT de Charente présentent le diaporama (diapositives n°1 à 27).

S'ensuivent des discussions libres avec les participants de l'atelier, autour des propositions thématiques pour la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation. Les diapositives n°28 à 32 sont parcourues en fin de réunion, en corrélation des sujets spontanément abordés par les participants.

La synthèse des discussions spontanées est transcrite ci-dessous.

Préserver et reconquérir les zones d'expansion des crues

L'inondation voire la surinondation des zones d'expansion des crues impose une adaptation de l'usage agricole : type de culture, praticabilité de la parcelle.... Un travail sur l'aménagement foncier et les échanges parcellaires permettrait d'améliorer la fonctionnalité de ces espaces.

La préservation passe avant tout par une cartographie des champs d'expansion des crues. On dispose déjà d'éléments de connaissance importants pour poser cette cartographie (connaissance d'une majorité des lits majeurs). Néanmoins, les acteurs promeuvent une cohérence méthodologique à l'échelle du bassin et le besoin d'identifier la ou les maîtrises d'ouvrages pertinentes. Concernant l'inventaire des zones humides, le travail à accomplir est important. Le SAGE est un outil qui peut permettre de définir un cadre méthodologique commun. La stratégie du SAGE Charente n'étant aujourd'hui pas encore définie, il est délicat d'évaluer le niveau d'implication précis qu'il aura sur ce sujet. L'acquisition de connaissance nécessitera des moyens, conduisant à privilégier la mutualisation à une échelle pertinente.

Nonobstant ces considérations, les acteurs locaux peuvent d'ores et déjà, à leur échelle et sur des projets ponctuels, travailler avec les agriculteurs sur la restauration de zone humide, la replantation de haies car l'intérêt cumulatif des opérations est certain. Par ailleurs, les actions pionnières constitueront des retours d'expériences valorisables et profitables à l'ensemble du bassin versant de la Charente.

La reconquête des champs d'expansion des crues implique par endroit un travail sur la suppression des bourrelets de curage (réglementation permettant d'intervenir – accord des propriétaires). Les syndicats de rivière identifient également les projets de rechargement du lit des rivières comme vecteur de reconnexion des zones inondables.

Enfin les acteurs soulignent le besoin de cohérence des politiques publiques et de convergence des objectifs, s'appuyant notamment sur le cas des manœuvres de vannes : leur fermeture en hiver pour favoriser l'expansion des crues peut aller à l'encontre de la continuité écologique (piscicole, sédimentaire) et est généralement contraire aux règlements des droits d'eau. L'intervention sur les ouvrages artificiels que sont les vannes de moulin doivent être considérées comme des solutions ultimes, plutôt palliatives ; l'action de ralentissement des écoulements et d'expansion des eaux plus en amont sur le bassin doit être privilégiée.

Promouvoir le ralentissement dynamique naturel dans les versants

Les syndicats de rivière n'interviennent globalement pas à ce jour sur le sujet, n'étant pas statutairement compétents en dehors du lit mineur. La compétence GEMAPI et la constitution d'EPAGE devrait permettre aux syndicats de travailler sur le ralentissement dynamique au niveau du lit majeur, des versants et des têtes de bassin. Certains territoires en France sont déjà structurés en syndicats de bassin versant avec une très forte implication sur les programmes d'hydraulique douce et de ralentissement dynamique (exemple des bassins versants de la Seine aval structurés sous l'impulsion du Préfet et de l'Oise structurés par évolution historique des syndicats de rivière). Des retours d'expériences sur ces territoires peuvent intéresser les acteurs du bassin versant de la Charente.

Les acteurs locaux identifient l'intérêt de ces stratégies d'aménagement en faveur de la qualité de l'eau tout d'abord mais également sur l'aspect quantitatif, à la condition que l'action ne soit pas seulement localisée mais vraiment généralisée à l'échelle du bassin versant pour en percevoir l'effet. La reconquête des zones humides et la reconnexion des zones d'expansion doivent impérativement être menées en parallèle. La montée en puissance des EPAGE doit permettre cette généralisation. Le besoin de redonner de la capacité d'absorption aux sols, aujourd'hui très dégradés, est également soulignée. La mise en œuvre du ralentissement dynamique sur les versants exige d'autre part d'améliorer la connaissance des écoulements, des réseaux de drainage et des têtes de bassin versant. Le travail sur le ralentissement dynamique et la recharge des nappes est inscrit dans les DOCOB Natura 2000.

Le sujet du boisement et de la plantation de haies est particulièrement évoqué. Obliger un tiers à planter n'est pas possible mais sensibiliser et accompagner les projets de plantation est en revanche stratégique. Des opérateurs travaillent déjà sur le sujet : Conseils Départementaux de Charente et de Charente-Maritime (participations financières), Chambres d'Agriculture... Toutefois, en Charente, pour 1 km de haie plantée, 2 km de haies seraient détruits par ailleurs. La priorité doit donc être donnée à la préservation des haies existantes. Il est impératif d'identifier au préalable les emplacements où la préservation et la plantation de haies sont pertinentes par rapport aux objectifs de gestion des écoulements. Des primes au boisement agricoles sont prévues dans le Programme de Développement Rural Régional récemment signé. Néanmoins boiser coûte cher et il peut être

préférable d'attendre le développement spontané de la végétation sous réserve d'une maîtrise du devenir du site et donc d'une maîtrise foncière.

La préservation et la reconquête des éléments paysagers contribuant au ralentissement dynamique des écoulements exige un accompagnement technique fort dans le cadre de l'élaboration des SCoT et des PLU (préconisation des linéaires de haies, des taux de boisement...). Les acteurs du grand cycle de l'eau (EPTB, SAGE, syndicats de rivières) tentent de s'investir dans la démarche mais l'effort d'accompagnement doit encore être accentué.

Gérer les capacités d'écoulement en lit mineur et en lit majeur

L'artificialisation des cours d'eau et les aménagements de réseaux ont contribué à la genèse d'assecs plus importants et à la formation de crues plus rapides. Près de 50 % du linéaire des cours d'eau a disparu sur certains secteurs, notamment en raison des opérations passées de rectification.

Les syndicats de rivière s'inscrivent dans des opérations de restauration des ripisylves, de restauration des espaces de mobilité des cours d'eau (ouverture des têtes de méandre pour redonner de la liberté au cours d'eau, basé sur l'analyse du lit d'origine), prévues généralement dans les plans de gestion des rivières et parfois inscrits dans les DOCOB Natura 2000.

Les PPRI actuellement en vigueur dans le département de la Charente installent des objectifs de transparence des écoulements dans l'ensemble des zones inondables. Cela pose des soucis de gestion forestière et de boisement. Hors, il serait pertinent d'exonérer les champs d'expansion des crues de ces mesures de transparence (clôtures, boisement...) dès lors qu'il est stratégique de retenir les écoulements dans des zones « naturelles » éloignées de toute zone habitée. Une attention particulière sur l'adaptation des essences est néanmoins requise (pas de peuplier trop près des berges). Les tronçons de révision des PPRI, considérés comme prioritaires se situent entre Fléac et Merpins (le PPRI de l'agglomération d'Angoulême a déjà fait l'objet d'une révision).

L'opération de dévasement de la Charente dans la zone du barrage de Saint-Savinien est citée par les participants. Elle va être programmée en phase travaux dans l'avenant du PAPI Charente & Estuaire. La clé de financement de cette opération est en cours d'établissement.

La problématique de gestion des corps flottants (embâcles) est également évoquée concernant le risque de surinondation dans des zones urbaines. L'accent est donc mis sur l'entretien nécessaire mais raisonné des cours d'eau.

Développer la stratégie de sur-stockage

Le ralentissement dynamique par hydraulique douce et ouvrages de rétention de faible gabarit est efficace sur des petites crues mais est moins significatif pour des crues plus fortes. L'étude menée par l'EPTB sur l'Antenne en a montré les limites sur ce territoire particulier en raison notamment de l'inertie des crues. Une connaissance plus pointue et homogène sur l'ensemble du territoire semble a priori nécessaire.

Les acteurs présents soulignent l'importance de compléter la démarche de ralentissement dynamique diffuse par des opérations de sur-stockage de plus grande envergure visant notamment à baisser la ligne d'eau pour des crues majeures sur les territoires aval. Cette stratégie semble la plus efficace pour contribuer à la réduction des dommages pour les événements majeurs. La notion de coût/bénéfice est néanmoins primordiale. Le sur-stockage est considéré comme une voie prometteuse a contrario de l'irréalisme d'un endiguement le long du fleuve. Il sera nécessaire de multiplier les sites de sur-stockage pour améliorer l'efficacité collective.

La stratégie de sur-stockage doit cependant prendre en considération le risque de remontée de nappe dans les sites projets de nature à réduire le bénéfice escompté. Une analyse détaillée des sites est nécessaire pour s'assurer de l'efficacité réelle : l'étude avant-projet sur le site du Moulin de Préziers sur l'Antenne a par exemple mis en évidence un effet notable jusqu'à la crue décennale mais anecdotique au-delà (écrêtement inférieur à 5 % du débit). S'agissant d'un type d'ouvrage très particulier, l'analyse devra être conduite sur d'autres sites et d'autres types d'aménagement de sur-stockage.

Pour réactiver ce projet, un travail de pédagogie important devra être mené : l'acceptabilité des territoires amont pour un projet général au bénéfice des territoires aval en dépend. Il est toutefois important que les ouvrages aient également un bénéfice local pour favoriser l'implication des territoires amont. Le poids financier des projets se doit d'être partagé entre l'amont et l'aval, la structuration du territoire autour de la compétence GEMAPI devant y contribuer. D'autre part, des discussions très en amont avec la profession agricole dont le foncier serait concerné par d'éventuels projets de sur-stockage est indispensable : impacts sur l'activité agricole, outils d'indemnisation...

Mise en œuvre des projets d'aménagements

Globalement, la maîtrise foncière est un facteur important de réussite des projets de ralentissement des écoulements.

La réalité économique et social sur le terrain rend difficile la réalisation des projets. L'activité agricole doit être préservée, la cession foncière n'est pas une opération évidente aux yeux des agriculteurs malgré la mise à disposition ultérieure des terrains. A ce jour, la mise en œuvre des projets est plutôt conditionnée à des opportunités ce qui explique le faible nombre de réalisations. Les acteurs de terrain manquent d'outils pour mettre en place les projets.

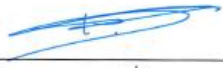
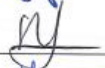
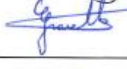
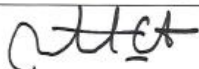
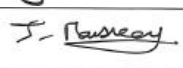
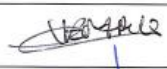
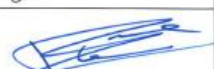
Quelques pistes d'outils sont évoquées par les parties prenantes :

- Outil d'indemnisation du foncier agricole surinondé en cours de réflexion au Ministère. L'acceptation locale nécessitera néanmoins une concertation locale.
- Outil de l'aménagement foncier rural à vocation environnementale porté par une collectivité.
- Acquisition partielle de terrain : achat des parties de parcelles que l'agriculteur a du mal à exploiter à cause des inondations mais pas de l'ensemble de la parcelle (attention à l'outil « droit de préemption » qui s'exerce sur la totalité de la parcelle).
- Mise à disposition ultérieure systématique des terrains acquis auprès de la profession agricole.
- Encourager les EPAGE à se positionner sur une mission de gestion foncière.

Le développement des réalisations passe également par la pédagogie, la sensibilisation, le partage de connaissances. Faire adhérer les acteurs au projet nécessite d'apporter la connaissance globale mais aussi de capter la connaissance locale.

Enfin, le sujet du changement climatique est évoqué en fin de réunion, sur la base notamment d'un constat de pluies importantes au printemps ayant entraîné des crues tardives ces dernières années. Le recul n'est pas suffisant pour en tirer des conclusions mais la remarque soulève le besoin d'améliorer la connaissance des effets prévisibles du changement climatiques sur le régime des crues de la Charente et de ses affluents.

Liste d'émargement

PRENOM NOM	ORGANISME	ADRESSE MAIL	EMARGEMENT
Fabrice PEYRAUD	ddt 16	fabrice.peyraud@charente-gouv.fr	
Claude GUINET	Flavie Cognac SAGE chte		
Rémy Filali	EPTB Charente	remy.filali@fleuve-charente.net	
Denis ROUSSET	EPTB Charente	denis.rousset@fleuve-charente.net	
Henri FAUCHET	CCIRS	info@cabinet-coillot.com	
Bernard MOREAU	Mairie Port d'Enval	bernard.moreau@wanadoo.fr	
J. Paul DERVIN	DDT 16	jean-paul.dervin@charente-maritime.gouv.fr	
J. Michel FAURE	DDT 17 / UARDA	jean-michel.faure@charente-maritime.gouv.fr	
Sylvie BOUVY	DDT 16	Sylvie.bouvy@charente-gouv.fr	
J. Luc GRAVELLE	Mairie de CHAMBERS	jl.gravelle@laposte.net	
Gerard MELLY	Mairie de Sireuil	gerard.melly@hotmail.fr	
J. Michel VALLET	Mairie Sireuil	jvallet@club-internet.fr	
Sandrine BONNET	Sous-Préfecture Saintes	sandrine.bonnet@charente-maritime.gouv.fr	
Aurélien COURTHÉS	Sous-Préfecture de Saintes	aurelien.courthes@charente-maritime.gouv.fr	
Michaël CANIT	Charente Eau CTER16	mcanit@charente-eau.fr	
Jérôme MOUSSEAU	Chambre d'Agriculture 17	jerome.mousseau@charente-maritime-chambagri.fr	
Catherine DEMARCAQ	PCN	c.demarcaq@orange.fr	
Julien BRANCAST	SIATHE SMA Auge	sichbac@orange.fr	
Antoine MAZIN	SYMBA	antoine.mazin@symba.fr	
Thomas WTANGE	Agence de l'Eau Adour Garonne	Thomas.wtanga@eau-adour-garonne.fr	
Emilie CHATIRON	LPO	emmanuelle.champion@lpo.fr	
Bernard DOUTEAU	CM S'Laurent de Cognac	bdout@free.fr	
Stéphane LENESE	DPTS Charente		

Gérer les capacités d'écoulement, restaurer les zones d'expansion des crues et mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique



DEMARCHE DIRECTIVE INONDATION

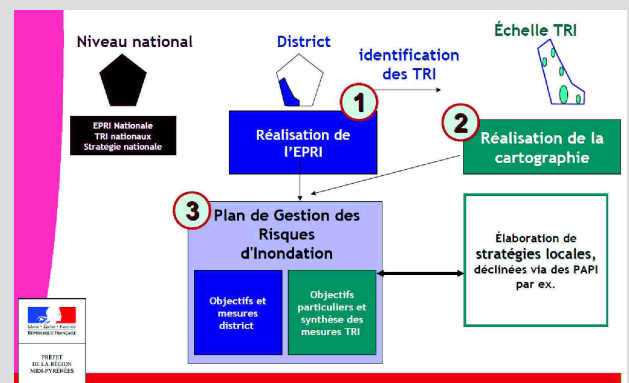
La Directive Inondation (2007/60/CE) relative à « l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation »

- Ses objectifs : « ... réduire les conséquences négatives pour la **santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique**, associées aux inondations dans la **Communauté** ... »
- Transposition en droit français : la loi du 12 juillet 2010 (loi Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement)
- Etapes :
 - 1 - Evaluer préalablement les enjeux
 - 2 - Cartographier les risques dans les territoires à risque important
 - 3 - Mettre en place une stratégie locale de gestion des risques

Cycle reconduit tous les 6 ans

3

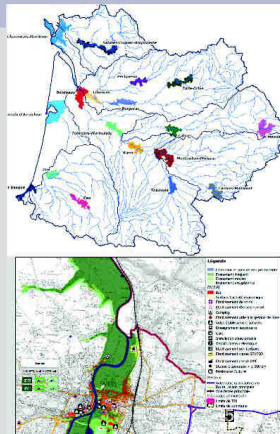
Démarche Directive Inondation



Identification des TRI et cartographie des risque

Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI)

- Identification de poches de risque concentrant l'essentiel des enjeux - AP janvier 2013 -> échelle du district Adour-Garonne (18 TRI)
- Cartographie plus fine des risques - AP décembre 2014 -> échelle du TRI
 - Fréquent -> réflexion pour réduction des dommages
 - Moyen = centennal -> réflexion pour aménagement du territoire
 - Exceptionnel -> éléments de connaissance pour préparer la gestion de crise



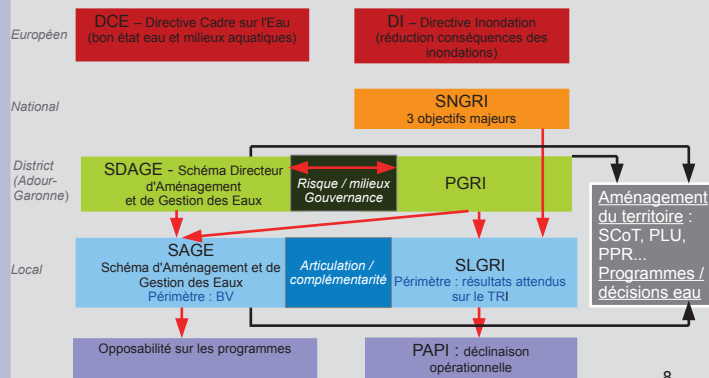
Mettre en place des stratégies

- SNTRI -> Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation, octobre 2014**
 - Objectif n°1 : Augmenter la sécurité des populations
 - Objectif n°2 : Stabiliser à court terme et réduire à moyen terme, le coût des dommages potentiels
 - Objectif n°3 : Raccourcir le délai de retour à la normale
- PGRI Adour-Garonne 2016-2021 -> Plan de Gestion des Risques d'Inondation, échelle du district, approuvé en fin d'année 2015 (opposabilité)**
 - 6 objectifs dont 5 repris dans la SLGRI
- SLGRI -> Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation, échelle du TRI, à approuver d'ici fin 2016**
 - Périmètre cohérent avec objectif de résultat sur le TRI
 - Déclinaison SNTRI et PGRI
 - Est ensuite traduite par un ou des programmes d'actions (de type PAPI)

6

ARTICULATION SLGRI / SAGE

Articulation SLGRI / SAGE



8

ORGANISATION DE LA SLGRI

Organisation administrative

- Préfet pilote : [Préfet de la Charente](#)
- Service de l'Etat en charge du suivi : [DDT Charente](#)
- Collectivité locale porteuse : [EPTB Charente](#)
- Parties prenantes et comité de pilotage : [définis dans AP de août 2014](#)

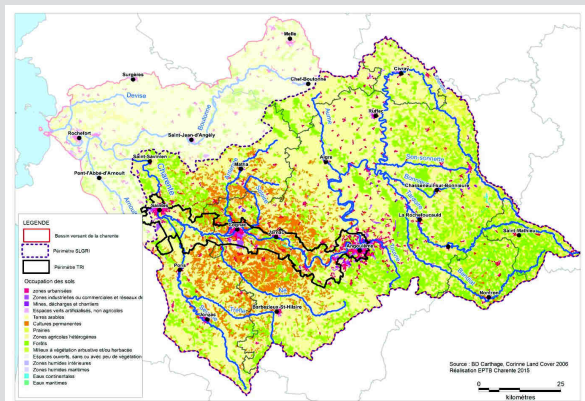
1^{ère} réunion des parties prenantes le 11/02/2015 à Cognac

- validation périmètre
- validation grands objectifs
- validation organisation de la démarche

10

Périmètre

Grands objectifs (cf PGRI)



11

- 1 - Aider les **maîtrises d'ouvrage** à se structurer et à mettre en œuvre les programmes d'actions en déclinaison des objectifs de la SLGRI
- 2 - Améliorer la **connaissance et la culture du risque** inondation en mobilisant tous les acteurs concernés
- 3 - Améliorer la préparation et la **gestion de crise** et raccourcir le **délai de retour à la normale** des territoires sinistrés
- 4 - **Aménager durablement** le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de **réduire sa vulnérabilité**
- 5 - Gérer les **capacités d'écoulement**, restaurer les **zones d'expansion des crues** et mettre en œuvre les principes du **ralentissement dynamique** pour ralentir les écoulements

Obj n°6 du PGRI « Améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations » écarté car pas d'ouvrage existant. Possibilité d'inscrire des travaux hydrauliques dans « gestion des écoulements » ou « aménagement du territoire »

12

Organisation de la démarche

- Travail des parties prenantes sous forme de **4 ateliers thématiques** (objectifs 2 à 5 – discussion MOa dans chaque atelier)
- Co-animation des ateliers par une **partie prenante**
- Validation du diagnostic et de la déclinaison des objectifs en **COPIL**

SLGRI		
Série 1 ateliers	Nov-déc 2015	Faire émerger des propositions stratégiques
Série 2 ateliers	Mars 2016	Organiser les propositions sous forme de dispositions et de pistes d'actions
COPIL	Mai 2016	Validation état des lieux et dispositions
Approbation SLGRI par le Préfet	Avant fin 2016	Arrêté du Préfet pilote après consultation du PCB
Travail sur programme d'actions	Fin 2016 - 2017	Elaborer le futur PAPI

13

FINALITE DES ATELIERS THEMATIQUES

Objectifs / dispositions

- La SLGRI doit fixer des **objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations potentielles pour le TRI**
- Pour atteindre ces objectifs, la stratégie locale liste des **dispositions à mettre en œuvre** dans un délai de 6 ans

Exemple

SLGRI		PAPI	
Objectif général	Sous-objectif	Disposition	Action
1 - Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité	1.1 - Réduire la vulnérabilité du territoire	1.1.a - Favoriser les plans de continuité d'activité d'entreprises	Action : Elaboration d'une trame de PCA MOa : Syndicat Mixte du Longduffeuve Coût : 5 000 € Calendrier : 2018 Plan de financement : 50 % FPRNM, 50 % MOa
		1.1.b - Développer la durabilité des réseaux	
	1.2 - Maîtriser l'urbanisation en zone inondable	1.2.a - Réviser les PPRI là où c'est pertinent	Action : Révision PPRI aggro Prèsde'eau MOa : DDT ...
			Action : Révision PPRI aggro Piedsmouillés MOa : DDT ...

15

QUELQUES ELEMENTS D'ETAT DES LIEUX THEMATIQUE

Historique des inondations

- **Récurrence des grandes crues** répertoriées au cours des derniers siècles : 1779, 1783 (la plus importante connue avant le XXème siècle), 1842, 1846, 1859, 1882, 1904, 1910, 1937, 1940, 1952, 1961, 1962, 1966, décembre 1982, janvier 1994 et novembre 2000

- **Crue de mars/avril 1962** : 159 mm en 11 j à Montbron, et 125 mm à Angoulême, événement majeur à Angoulême et plus modéré à Saintes

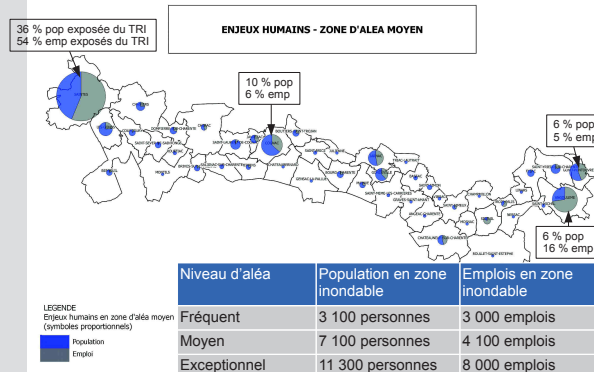
- **Crue de décembre 1982** : pluies régulières sur 25 j (350 mm) et pic d'intensité, **crue centennale** sur le TRI

- **Crue de janvier 1994** : série de fronts pluvieux en décembre sur des sols saturés par les fortes pluies automnales, **crue cinquantennale**



17

Enjeux exposés



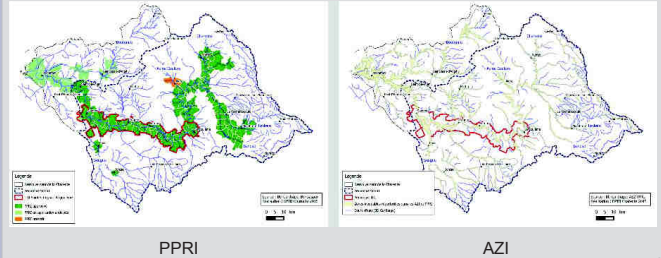
Phénomène de crue

- Quelques caractéristiques
 - Crues de plaine* → cinétique lente de débordement
 - Caractère saisonnier* des crues (80 % entre décembre et mars)
 - Lit mineur de faible capacité* → débordements récurrents
 - Lit majeur ample* → écrêtement
 - Écoulements contraints* par faible pente, marée, verrous topographiques, remblais...
 - Écoulements influencés* par aménagement du bassin versant : développement de l'urbanisation, pratiques agricoles...
 - Forte densité d'ouvrages* en lit mineur (seuils...) → quel effet sur les crues ?

19

Zones d'expansion des crues

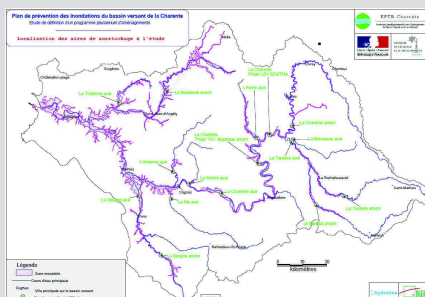
- Communes du TRI : couverture intégrale en PPRI, cartes DI
- Amont du TRI : quelques PPRI, AZI, têtes de bassin non couvertes, peu d'information sur les crues fréquentes



20

Etude sur-stockage

- Etude Hydratec de 2006 : 15 sites potentiels
- Une dizaine de cm de gain cumulé dans les centres urbains à enjeux



21

OBJECTIF STRATEGIQUE ATELIER N°4



Objectif stratégique de l'atelier 4 :

« Gérer les capacités d'écoulement, restaurer les zones d'expansion des crues et mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique »

- Lits mineurs et majeurs : fonds de vallée

- Lits mineurs et majeurs + bassin versant de la SLGRI

Les dispositions du PGRI adaptées au TRI Saintes Cognac Angoulême

- 1 - Améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement des têtes de bassin hydrographiques et renforcer leur préservation ...
- 2 - Favoriser la reconquête des zones d'expansion ou de zones inondables après les avoir répertoriées ...
- 3 - Promouvoir le ralentissement dynamique naturel dans les bassins versants ... zones humides, haies, talus, couverts végétaux ...
- 4 - ... construire des ouvrages de ralentissement dynamique des écoulements ... en amont des zones fortement urbanisées ...
- 5 - Restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau ...
- 6 - Gérer et entretenir les cours d'eau ... plans de gestion à l'échelle du BV ... gestion des corps flottants

24

Les dispositions du PGRI adaptées au TRI Saintes Cognac Angoulême

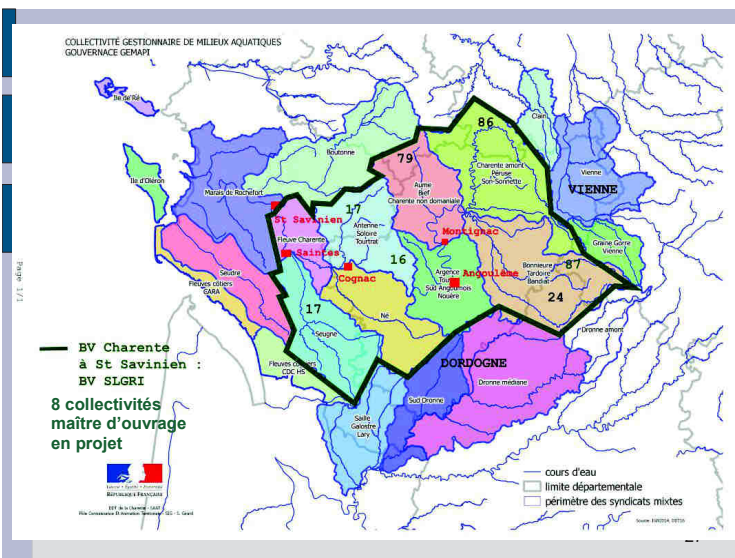
- 1 - Améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement des têtes de bassin hydrographiques et renforcer leur préservation ...
- 2 - Favoriser la reconquête des zones d'expansion ou de zones inondables après les avoir répertoriées ...
- 3 - Promouvoir le ralentissement dynamique naturel dans les bassins versants ... zones humides, haies, talus, couverts végétaux ...
- 4 - ... construire des ouvrages de ralentissement dynamique des écoulements ... en amont des zones fortement urbanisées ...
- 5 - Restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau ...
- 6 - Gérer et entretenir les cours d'eau ... plans de gestion à l'échelle du BV ... gestion des corps flottants

25

Gouvernance sur ces sujets

- Gouvernance / maîtrise d'ouvrage pour les sujets évoqués précédemment :
 - Pertinence d'échelle
 - Maître d'ouvrage
 - Acteurs concernés / Partenariats
 - Financements
 - GEMAPI
 - ...

26



Les dispositions du PGRI adaptées au TRI Saintes Cognac Angoulême – pistes de réflexions

1 - Améliorer la connaissance et renforcer la préservation des têtes de bassin... et des versants plus globalement

- Contribution des territoires à la genèse des inondations
- Diagnostic des versants : rôle sur le ralentissement dynamique (éléments de paysage...)
- Études et investigations déjà disponibles ou en cours sur les têtes de bassin (suivis des SIAH...)?
- Lancement d'études sur secteurs à cibler ... diagnostics, inventaire, cartographie ?
- définir au final des règles de gestion et des programmes d'actions et de préservations (renaturations de lits mineurs, reconquêtes de milieux ...)
 - s'appuyer sur SIAH et services des DDT (PDE)

28

Les dispositions du PGRI adaptées au TRI Saintes Cognac Angoulême – pistes de réflexions

2 - Favoriser la reconquête des zones d'expansion ou de zones inondables après les avoir répertoriées ...

- Connaissance des champs d'expansion des crues
- Inventaires des champs d'expansion à mettre à la disposition des structures GEMAPI (prévu dans le SAGE, quid de l'inventaire zones humides ?)
- Nouvelle gestion des ouvrages hydrauliques des cours d'eau connectés aux champs d'expansion (incidence des ouvrages en lits mineurs à évaluer sur crues majeures ..)
- Outil d'indemnisation de foncier inondé (cas ci dessus)
- Révision des PPRI à envisager (zones tampons)
- Liens avec objectifs et DOCOB N 2000 en lien avec la fréquence des crues à maîtriser ?

29

Les dispositions du PGRI adaptées au TRI Saintes Cognac Angoulême – pistes de réflexions

3 - Promouvoir le ralentissement dynamique naturel dans les bassins versants ... zones humides, haies, talus, couverts végétaux ...

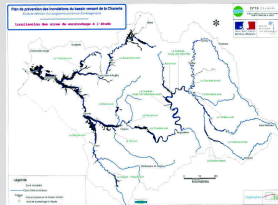
- Agir sur les phénomènes de ruissellement et de rétention (...les coefficients de ruissellement des BV ...)
- Mesures existantes pour le financement de reboisements (haies, espaces boisés ...)?
- Mesures existantes sur couverts végétaux hivernaux ?
- Mesures permettant de maîtriser la suppression des haies et autres couverts boisés ... ?
- Intégrer le contexte écoulements dans les documents de planification : PLU(I)/ zonage d'assainissement pluvial, gels des zonages stratégiques
- Contextes occupation et utilisation des sols ... leviers pour agir ?

30

Les dispositions du PGRI adaptées au TRI Saintes Cognac Angoulême – pistes de réflexions

4 - ... construire des ouvrages de ralentissement dynamique des écoulements ... en amont des zones fortement urbanisées ...

- Sites de surstockage ... point technique et éventuelle relance des opérations après mise à jour des études 2004/2005 et actualisation des stratégies ?
- ✓ 16 sites répertoriés avec effets bénéfiques sur les centres urbains du TRI
- ✓ Études sur base crue 1982
- ✓ Gain de l'ordre de 0,10 m sur Saintes, Cognac et Angoulême + gain économique : 8,5 M€ pour coût 34 M€
- Autres aménagements : digues en lit majeur et ouvrages en lits mineurs (seuils piscicoles ...)
- Sujet en lien avec le stockage des crues dans les champs d'expansion



Les dispositions du PGRI adaptées au TRI Saintes Cognac Angoulême – pistes de réflexions

5 - Restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau ...

6 - Gérer et entretenir les cours d'eau ... plans de gestion à l'échelle du BV ... gestion des corps flottants

- Actions à conduire avec les syndicats de rivière et les futures structures GEMAPI, opérations en cours (SIAH) ou à mener (GEMAPI)
- Le PGRI propose que les actions soient coordonnées ... EPTB Charente

Autres points à traiter :

- Favoriser les écoulements en aval de Saintes (Problématique des ouvrages « en travers » du lit majeur de la Charente, projet de dévasement du fleuve)
- Impacts du changement climatique